



COLLECTIONS COMPLÈTES

# BULLETIN

DU

# DICTIONNAIRE WALLON

PUBLIÉ PAR LA  
SOCIÉTÉ  
DE LITTÉRATURE  
WALLONNE

15<sup>e</sup> Année — 1926

N<sup>o</sup>s 1-2

LIÈGE

Imprimerie H. Vaillant-Carmanne  
Place St-Michel, 4

## SOMMAIRE

**Un appel aux Wallons** (p. 1).

**Notre orthographe** (p. 3).

**Un vocabulaire manuserit du dialecte liégeois**, œuvre de Fréd. Rouveroy, 1771-1850, par Jules DOUTREPONT (p. 6).

**Notes de lexicologie montoise**, à propos d'un livre de M. Gustave Cohen, par Alphonse BAYOT (p. 24).

**Notes d'étymologie et de sémantique** : fr. *rame* (de wagons), liég. *râme*. — w. *rainnète*, rouchi *ramète*. — liég. *wahî*, par Jean HAUST (p. 61).

---

Le *Bulletin du Dictionnaire* — publication nouvelle (1906) de la Société de Littérature wallonne — doit servir à étendre le cercle de notre propagande en faveur de l'œuvre future et à faciliter nos moyens d'information.

Il est distribué de droit aux membres de la Société. De plus, nous l'envoyons aux personnes étrangères à la Société qui veulent bien répondre à nos questionnaires; ces correspondants reçoivent notre périodique *en échange de leurs communications*.

On peut enfin, sans faire partie de la Société et sans collaborer à notre œuvre, s'abonner au *Bulletin du Dictionnaire* en adressant un mandat de *sept francs* au trésorier, M. Ch. STEENEBRUGGEN, 8, rue de Londres, Liège (*chèques postaux n° 102927*).

Nous accueillons avec empressement toute communication relative au *Dictionnaire*. Nous prions instamment tous les wallonisants de venir à nous, de répondre à nos questionnaires, de nous envoyer des listes de mots curieux et des textes inédits, de s'inscrire enfin au nombre de nos correspondants, de nos membres affiliés ou protecteurs.

Tout membre de la Société a droit aux publications de l'année. Pour faire partie de la Société, il suffit d'en adresser la demande au Secrétaire, qui se chargera de la présentation d'usage, et de payer une cotisation annuelle de *quinze francs* pour la Belgique, de *dix-huit francs* pour l'étranger.

Les personnes et les communes qui s'imposent une cotisation minima de *vingt-cinq francs* (étranger: 28 francs), sont inscrites sur la liste des Membres Protecteurs de la Société.

Les 14 premières années de ce *Bulletin* (1906-1924), sont en vente au prix de 80 francs. Chaque année séparément : 7 francs.

Pour tous renseignements, prière de s'adresser au Secrétariat.

---

### Comité de rédaction

Auguste DOUTREPONT, Jules FELLER, Jean HAUST

Secrétariat: rue Fond-Pirette, 75, Liège

---

 Le *Bulletin de la Société de Littérature wallonne*, tome 60, sera distribué en octobre 1926 aux membres de la Société. Le tome 61 paraîtra en février 1927.

BULLETIN  
DU  
**DICTIONNAIRE WALLON**

publié par la Société de Littérature wallonne

---

15<sup>e</sup> année — 1926

N<sup>os</sup> 1-2

---

### Un appel aux Wallons

La Société de Littérature wallonne (fondée à Liège en 1856) prépare de longue date un grand *Dictionnaire wallon* (DW) ou « Dictionnaire général des parlers romans de la Belgique », où il importe que soient représentées, autant que possible, toutes les variétés dialectales. La Commission du Dictionnaire fait appel aux Wallons qui pourraient lui donner des renseignements exacts sur leur dialecte ; elle leur demande de bien vouloir répondre à ses questionnaires. Pour l'aider utilement dans sa tâche, il faut connaître parfaitement le dialecte d'une localité et pouvoir, au besoin, interroger des personnes intelligentes, expertes dans un métier, n'ayant jamais ou guère quitté cette localité.

Le *Questionnaire français-wallon* comprend 2100 mots ou courtes phrases à traduire. Un premier cahier de 126 numéros est tiré à mille exemplaires. Pour éviter les frais inutiles, la suite, tirée à 600 exemplaires, ne sera expédiée qu'aux personnes dont les réponses au premier cahier présenteront une valeur sérieuse pour l'œuvre.

En outre, la Commission du Dictionnaire a publié douze *Vocabulaires-questionnaires* sur les mots wallons commençant par A. — Les correspondants qui n'y auraient pas déjà répondu peuvent les demander au Secrétariat (rue Fond-Pirette, 75, Liège).

Pour répondre au *Questionnaire français-wallon* :

1. Ecrivez la traduction patoise dans la colonne en face du texte. Si des réponses demandent une explication supplémentaire, écrivez-la sur un feuillet à part, en rappelant le numéro de la question.

2. Plutôt que d'inventer, passez les questions qui ne vous suggèrent pas d'emblée une traduction convenable. Pour les mots français dont le sens exact ne vous est pas connu, consultez le dictionnaire français avant de répondre.

3. Veillez à rendre exactement la prononciation locale conformément à la notice suivante, ou en adoptant une graphie aussi phonétique que possible.

4. Dès que vous le pourrez, veuillez renvoyer, affranchi comme *papiers d'affaires*, le cahier avec vos réponses au Secrétaire, J. HAUST, rue *Fond-Pirette*, 75, Liège.

Veuillez aussi nous signaler, dans d'autres communes de votre canton, les personnes compétentes qui accepteraient de faire le même travail.

Quand nous aurons examiné vos réponses, un délégué se rendra chez vous pour préciser au besoin les renseignements reçus et pour noter exactement votre prononciation.

*Si vous aimez votre terre natale, vous répondrez à notre appel.*

*La Commission du Dictionnaire wallon :*

Auguste DOUTREPONT,

Jules FELLER,

Jean HAUST, secrétaire.

\* \* \*

Les personnes qui s'intéressent au folklore wallon sont priées de demander les questionnaires édités par la Commission du *Musée de la Vie wallonne* (secrétariat : boulevard d'Avroy, 280, Liège). Le service leur en sera fait gratuitement.

## Notre Orthographe

Ce système s'efforce de combiner dans de sages proportions les principes opposés du phonétisme et de l'étymologie ou de l'analogie française ; il note exactement les sons parlés, mais aussi, dans la mesure du possible, il tient compte de l'origine des mots, de la grammaire et de l'histoire de la langue (¹).

### Voyelles pures

- a = å bref : vèrdjale ; fame (verviétois ; = femme).  
â å long : âbe, âme (ardennais) ; diâle.  
å intermédiaire entre å et ö : âme ; comme dans l'angl. hall.  
é è bref : osté.  
é è long : forné (Robertville).  
è è bref : ivièr (Stavelot-Malmedy) ; norèt, tchafète.  
è è long plus ou moins ouvert : fornê, tére (terre), fiér (fer).  
e ne se prononce pas : prandjeler ou prandj'ler ; blamée  
(Stav.-Malm.), prononcez blamè ; blameye (liég.),  
prononcez blamèy (flambée).  
e { è bref : mesure (Robertville ; = mesure) ; ame (Per-  
eu wez ; = ami) ; leune (liég. ; = lune).  
æ à long : mèr (verviétois ; = mur).  
æ à bref : rèzæ (Robertville ; = rasoir).  
eû è long : rèzeû (Liège ; = rasoir).  
i ï bref : ribote, ami, iviér, alez-i.  
î ï long : ivièr (Stavelot-Malmedy) ; dj'irè, dj'i va.  
o ò bref : ribote, norèt, èco, rowe.  
ô ô long : ôle, cô.  
ö intermédiaire entre ö et oû : cöp, pöve, tröye (namurois ;  
= coup, pauvre, truie).

(¹) Pour plus de détails, voyez J. Feller, *Essai d'orthographe wallonne* (*Bull. Soc. Litt. wall.*, t. 41, fasc. 1, pp. 1-237), et *Règles d'orthographe wallonne* (*ibid.*, fasc. 2, pp. 45-46).

- ø      o long ouvert : èsse èl mòwe (Esneux).  
u      bref : lu, i prusse, luskèt.  
û      ï long : rafûler.  
ou     ï bref : tchènou, bouter.  
oû    ï long : boûre, coûr, loûrd, coûrt.

### Voyelles nasales

- an     ə : prandjeler ; banne, ban-ne (prononcez *bän*).  
in     ī : pinde ; rinne, rin-ne (pron. *rēn*) ; quelquefois -ain,  
        -ein, comme dans les mots français identiques :  
        main, plein, fontaine.  
én     é fermé nasal (Hainaut, Brabant) : bén, cwén.  
on     ə̄ : ploumion ; èssonne, èsson-ne (prononcez *ēsən*) ;  
        pèrson-ne (Namur), mais : pèrsone (Liège).  
un     ə̄̄ : djun (juin), comun ; pun (Charleroi).

### Semi-voyelles

- y      toujours après une voyelle : hâye (haie), vèy (voir),  
        oûy (œil, aujourd'hui), payis (pays), poyon (poussin) ;  
        — y ou i après une consonne : diâle ou dyâle, tiêr ou  
        tyêr, popioûle ou popyoûle ; miète ou myète ; pa-  
        cyince, consyince.  
w      qwèri, awireûs, vwèzin, fwêrt, quatwaze, cwène, åwe. —  
        Nous n'employons jamais *oi*, qui est équivoque.

### Consonnes

- b, p ; d, t ; f, v ; l, r ; m, n ont la même valeur qu'en français.  
j, ch    ont la même valeur qu'en français : chal (ici) ; chèrvi  
              (servir) ; grujale (verviétois ; = groseille).  
dj      prandjeler, dj'a, visèdje ; qui vou-djdju dîre ?  
tch     tchèt, bëtch (bec), vatche.  
h      marque une forte aspiration : cohe, haper, oûhê, heûre  
              (grange ; secouer), home (écume) ; — mais : ome  
              (homme), eûre (heure), abit, iviêr.

- h fortement aspirée et légèrement mouillée (seulement à l'Est : Vielsalm, Robertville) : *hârdé* (ébréché).
- s, ss, ç, c, z s'emploient suivant l'analogie du français : pinser (penser), picî (pincer), sot, sope (soupe) ; raviser ou ravizer, rèseû ou rèzeû, masindje ou mazindje ; tûzer ; alans-i ; pacyince (patience ; nous n'employons jamais le *t* sifflant du français). lêçon, lim'çon, èmôcion, ocâsion ou ocâzion ; èssonne, rissemèler, ris'mèler.
- gn *y* (n mouillée) : magnî ; lès gngnos (les genoux).
- ly l mouillée : talyeûr (tailleur), gâlyoter (pomponner).
- n, ng, comme dans l'all. lang.

*Remarques.* — 1. Sauf *ss*, la consonne n'est doublée que dans les rares cas où elle se prononce double : elle ènn' ala, dji coûrrè (je courrai), i moûrreût (il mourrait), qui vou-djdju dîre ?

2. Nous marquons de la minute (') toute consonne finale qui se prononce alors que, dans le correspondant français, elle reste muette : prèt' (prêt), fris' (frais), nut' (nuit), i mèt' (il met), toûbac' (tabac), gos' (goût), arès' (arrêt), èstin' (étaient).

3. La consonne douce finale se prononce forte à la fin de l'expression ou devant une consonne initiale forte : il èst pauve (= *pôf*) ; i veût dobe (= *dôp*) ; on grand manèdje (= *manêtch*) ; on pauve timps (= *pôf*). Elle reste douce devant une initiale vocalique (on pauve èfant) ou devant une consonne initiale douce (ine pauve djint).

4. L'apostrophe s'emploie pour remplacer une voyelle élidée : i n' dit rin ; dj'ènnè vou ; quî 'nnè vout ? ; èco 'ne fèye ; prandj'ler ou prandjeler ; doûg'mint ou doûcemint.

5. Nous écrivons : il è-st-èvôye (pron. *ëstë*) ; il èst pris (pron. *ëpri*) ; il a-st-avou ; mi-âme (pron. *myâm*) ; ti-éye (pron. *tyéy* : ardennais ; = ton aile) ; lès-éles (liég. = les ailes).

6. On aura recours au système phonétique toutes les fois qu'il sera nécessaire.

# Un Vocabulaire manuscrit du dialecte liégeois

Œuvre de Frédéric ROUVEROY, 1771-1850 (1)

Le nom de Frédéric Rouveroy est familier aux Liégeois : il est encore porté par une des plus jolies places de leur ville et par un prix annuel que décerne la *Société d'Emulation*.

Né à Liège en 1771, mort en 1850, Rouveroy consacra de longues années d'une vie toute de travail à la chose publique et au culte des lettres : faire le bien, instruire l'enfance et la jeunesse, dissiper l'ignorance et les préjugés, développer l'enseignement, administrer sagement les intérêts de ses concitoyens, tels furent le but et l'occupation de sa laborieuse existence. C'est ainsi qu'il écrivit une série de petits ouvrages destinés à vulgariser des notions scientifiques et à répandre l'enseignement moral.

Dans ses fonctions de maire de Horion-Hozémont, puis d'échevin de la ville de Liège, il ne cessa de travailler à la diffusion de l'instruction primaire et moyenne.

Enthousiaste des idées de la grande Révolution, il tourna naturellement ses admirations vers la littérature classique et la langue de la France ; et c'est pour apprendre le français aux Wallons, encore bien arriérés sous ce rapport, qu'il s'avisa de composer un *Dictionnaire wallon* ; c'est dire qu'il se déclara l'adversaire du patois.

## I. Rouveroy et le wallon

Ayant vécu pendant nombre d'années en intime contact avec les paysans de Horion-Hozémont et les petites gens de

(1) Chapitre extrait d'une dissertation sur *la Vie et les Œuvres de Frédéric Rouveroy*, présentée à l'Université de Liège, juillet 1923, pour le doctorat en Philologie romane.

Bull. du Dictionnaire wallon, 15<sup>e</sup> année (1926).

Liège, Rouveroy devait être familiarisé avec le patois, le seul langage (nous entendrons son témoignage formel) qu'on parlât autour de lui. On pourrait donc s'attendre à trouver chez lui quelque tendresse pour le rude parler, si expressif, si pittoresque et si savoureux, de ses ancêtres et de ses administrés. On pourrait même croire que, comme le préconise une saine pédagogie d'aujourd'hui (¹), il eût songé à le faire servir, ne fut-ce que par réaction, à l'intelligence de la langue et de la prononciation françaises.

Mais il était d'un temps où l'on voyait dans les patois une marque d'ignorance, une survivance d'un passé abhorré, un obstacle à la culture et à l'instruction, qu'on identifiait facilement, au lendemain de la Révolution, avec la connaissance de la langue française, parce qu'elle nous venait par les livres français.

Sans doute, Rouveroy n'ignorait-il pas ce que les assemblées révolutionnaires avaient projeté pour l'anéantissement des patois, « derniers lambeaux de la féodalité et monuments de l'esclavage » (²), ces « idiomes grossiers qui prolongent l'enfance de l'a raison et la vieillesse des préjugés ». Avant Talleyrand-Périgord, ancien évêque d'Autun, qui présenta sur cette grosse question un rapport à l'Assemblée Nationale du 10 Septembre 1791, l'abbé Grégoire, voyant le remède dans les écoles primaires, avait envoyé par toute la France, le 13 août 1790, une série de 43 questions relatives au patois et aux moeurs des paysans (³), dont la 29<sup>e</sup> était ainsi conçue : « Quelle serait l'importance politique et religieuse de détruire entièrement les patois ? » L'enquête révéla que le centre seul de la France

(¹) Voy. *Wallonia*, X 300 ; XII 349 ; XVII 307 ; XX 454 ; *Vie wallonne*, I 97 ; FELLER, *Notes de Philologie wallonne*, pp. 25-34.

(²) *Anc. Moniteur*, réimpr., XX, 662, cité par BRUNOT dans Petit de Julleville, VII, 820 et 818 n. 2. [Sur les patois : disparition de leur littérature, comme objet de recherche, comme langues parlées, il faudrait aussi voir aujourd'hui BRUNOT, *Hist. Lang. franç.*, t. VII, pp. 19-33].

(³) *Anc. Moniteur*, l. c., p. 816 sqq.

parlait universellement français. Dans les pays de langue d'oc, le patois, tout en se francisant, régnait en maître même dans la plupart des villes. Dans le domaine d'oui, les villes seules avaient adopté le français.

En somme, de l'aveu de Grégoire (dans son discours sur l'éducation, prononcé à la Convention dans la séance du 30 juillet 1793), six millions de Français au moins ignoraient totalement ou plutôt ne savaient pas parler la langue nationale.

Faut-il détruire les patois ? Oui, répondent presque tous les correspondants : « Ce serait un immense bienfait » ; non, assurent quelques-uns de Provence, du Dauphiné, du pays wallon : « Cela n'est d'aucune importance ».

Et puis, comment exécuter ce projet colossal ? « Pour détruire le patois, déclare un Provençal, il faudrait détruire le soleil, la fraîcheur des nuits, le genre d'aliments, la qualité des eaux, l'homme tout entier ». Allez donc légiférer là-contre !

Et que dit-on à l'extrême Nord ? « Le wallon est très riche, très énergique et très doux ». — Voilà une épithète que l'on n'attendait pas ! — « Il n'y a, en pays wallon, ni cour, ni foyers de civilisation purement française, ni sociétés littéraires (1) ; les habitants s'occupent peu de questions d'art, où la langue importe, et le français est pour eux trop surchargé de règles ».

Mais ces objections ne découragent pas le patriotisme de Grégoire : « Il faut, dit-il, que tous les citoyens puissent se communiquer leurs pensées... Il faut que les décrets du pouvoir puissent être lus et compris de tous... Il faut enfin que le français devienne familier, si on veut que l'agriculture... progresse, par la diffusion de livres dans les campagnes. »

Comment s'y prendre ?

Grégoire, entre autres moyens, propose « la diffusion de petits opuscules utiles. »

(1) Le correspondant septentrional de Grégoire ignorait-il donc la fondation, en 1779, de la *Société libre d'Emulation* de Liège ?

Rouveroy, futur auteur de l'*Abrégé des principes de la plantation des arbres fruitiers...* (1813), de l'*Essai de physique élémentaire...* (1822), de *M. Valmore ou le maire de village* (1827), de l'*Emploi du tems...* (1825), du *Petit Bossu...* (1825), des *Fables* (1822 et 1839) et des *Deux mille quatrains moraux* (1847), ne devait désapprouver ni les raisons, ni les remèdes préconisés par Grégoire. Peut-être cependant n'aurait-il pas été, comme lui, jusqu'à subordonner l'autorisation de se marier au savoir « lire, écrire et parler la langue nationale » !

\* \* \*

Nous ne serons donc pas fort étonnés de voir Rouveroy s'élever avec une certaine violence contre la nuisance des patois. L'exemple lui venait de cette grande Révolution française, dont il était le disciple enthousiaste, et aussi de son propre pays, de sa ville natale même où, plus de dix ans avant Grégoire et Talleyrand, on avait déclaré la guerre à ces « idiomes grossiers, derniers lambeaux de la féodalité et monuments de l'esclavage » (1). Mais ici, plus qu'en France encore, l'adversaire était fort d'un passé glorieux et d'un présent plein de vie.

La région wallonne et picarde apporta, dès les origines de la langue, une contribution abondante et de choix au riche trésor des lettres françaises (2). Mais arrivons de suite aux premiers écrits en patois modernes : l'*Ode à Naveau*, de 1620, le *Sonnet contre un ministre protestant*, de 1622, et la *Moralité*, de 1623 (3). Viennent alors une série de pièces de circonstance ou de controverse, où l'histoire locale et la langue trouvent mieux leur compte que la littérature. Il y aurait pourtant à mettre hors de pair la mordante pasquille sur les *Eaux de*

(1) *Anc. Moniteur*, réimpr., XX 662 (BRUNOT).

(2) Voy. M. WILMOTTE, *Le wallon*. Bruxelles, Rozez, 1892.

(3) Voy. J. HAUST, *Le dialecte liégeois au XVII<sup>e</sup> siècle. Les trois plus anciens textes*. Liège, Vaillant-Carmanne, 1921.

*Tongres* (1700) par le jurisconsulte Lambert Rickman, et une autre satire sur les médecins, *Pasquèye critique et calotenne* (1734), qui est, au jugement d'Alphonse Le Roy, une perle en son genre.

Et alors, éclatante floraison d'un long passé littéraire dont on devine les productions perdues, notre esprit local s'épanouit et s'étale dans le *Théâtre liégeois*, œuvre de quelques amis de notre vieille langue : Simon de Harlez, chanoine et prévôt de la collégiale de St-Denis, bon musicien et protecteur zélé des artistes, les bourgmestres de Vivario, de Cartier de Marcienne et Fabry. Ils composèrent en commun le livret du *Voyèdje di Tchaudfontaine*, sur lequel Jean-Noël Hamal, maître de chapelle de Saint-Lambert, écrivit une « musique légère, spirituelle, rieuse et qui fait rire »<sup>(1)</sup>. Représentée en 1757, la pièce obtint un tel succès que trois des auteurs du libretto en écrivirent chacun encore un autre.

Mais la popularité alla surtout au joyeux *Voyèdje*, grâce à ses types locaux si bien observés, et tout particulièrement à l'ineffable caporal Golzâ, authentique Wallon de Liège qui s'évertue aux élégances et aux raffinements de la langue française. On rit de lui, sans aigreur ni méchanceté d'ailleurs, et ce nous est une preuve qu'en 1757 le patois conservait encore toute sa popularité et que les gens du peuple comme Maïsse Djirâ, le batelier, et Marèye Bada, la harengère, ne s'en laissaient pas imposer par le français.

Mais le *Voyèdje*, avec le réalisme et la truculence de ses reparties, n'était qu'une distraction de grands seigneurs en goguette ; les classes élevées étaient devenues hostiles au rude langage populaire, et c'est en bonne partie pour le combattre que fut fondée, en 1779, la *Société d'Emulation*. Bien

(1) Voy. Camille BELLAIGUE, *Un opéra-comique wallon du XVIII<sup>e</sup> siècle : Le Voyage de Chaudfontaine* (« Revue des Deux Mondes », 15 septembre 1921, pp. 458-468). — J. HAUST, édition critique du *Voyèdje*, avec commentaire et glossaire. Liège, Vaillant-Carmanne, 1924.

qu'elle comptât parmi ses membres les joyeux auteurs du *Théâtre liégeois*, elle mit au concours une première question qui ne pouvait laisser de doute sur cette hostilité : « Pourquoi, demandait-elle, le pays de Liège, qui a produit un si grand nombre de savants et d'artistes célèbres, n'a-t-il vu naître que rarement dans son sein des hommes également distingués dans la littérature française, et quel serait le moyen d'exciter et de perfectionner le goût dans une langue *qui doit être celle du pays* (<sup>1</sup>) et que toutes les nations de l'Europe ont adoptée pour se communiquer leurs découvertes dans les arts et dans les sciences, ainsi que leurs progrès dans la morale et la politique ? »

Une langue qui doit être celle du pays ! Il n'en faut pas douter, c'est une formelle déclaration de guerre !

Aussi les concurrents ne s'y trompèrent-ils pas, et leurs réponses furent conformes aux désirs de leurs juges.

C'est le mémoire du citoyen liégeois Le Gay qui fut couronné, en 1780 (<sup>2</sup>). Il nous révèle, d'une part, une ignorance absolue de la vraie origine et de la nature du patois, d'autre part, l'usage étendu qu'en faisaient encore les gens cultivés, prédictateurs et avocats, et enfin la façon déplorable dont le français se parlait et s'écrivait en général : « La nation liégeoise, disait Le Gay, a conservé un langage barbare qui s'opposera longtemps à ses progrès dans toute autre langue. Ce langage, mêlé

(<sup>1</sup>) Dans son rapport du 10 septembre 1791, Talleyrand s'étonne encore que « la langue nationale, qui chaque jour étendait ses conquêtes au delà des limites de la France, soit restée, au milieu de nous, comme inaccessible à un si grand nombre de ses habitants ». A son tour Grégoire, dans son discours des 6 et 8 prairial an II (juin 1794) à la Convention, après avoir constaté que « la langue française est, de l'assentiment de tous les peuples, devenue classique en Europe », remarque aussi que, pour des causes diverses, « cet idiome ne règne pas encore sur son propre territoire ». — Liège n'était donc pas en ceci plus arriérée que les villes de France elles-mêmes.

(<sup>2</sup>) Victor CHAUVIN, *La Littérature wallonne à Liège*. Liège, Desoer, 1906, p. 7, n. 1.

de gaulois, de celtique, de teuton, d'espagnol et de français, sans règles, sans principes, s'est néanmoins transmis d'âge en âge ; il infecte la Chaire et le Barreau, malgré l'exemple de quelques pasteurs et de plusieurs avocats qui s'efforcent d'établir l'usage de la langue française. Ces efforts, qui méritent des distinctions et des encouragements, produisent même un nouvel obstacle, nous voulons dire les mauvais imitateurs qui, sans atteindre à la perfection, introduisent un français corrompu : il est incroyable combien ce mauvais style est répandu ; il se trouve partout : actes, instructions d'affaires, plaidoyers, conversations, jusqu'aux livres destinés à transmettre à la jeunesse les principes de la religion, sont écrits d'une manière inexacte et peu dignes des grandes vérités qu'ils enseignent. Comment donc un peuple, qui ne parle qu'un langage barbare ou corrompu, aurait-il pu se distinguer dans les lettres, puisqu'avant de rien produire, il faut pouvoir sentir les beautés des modèles qu'on se propose d'imiter ou de supprimer ? » (1).

Un autre concurrent, Dieudonné Malherbe, se montre plus féroce, plus haineux encore à l'égard du pauvre patois, qu'il qualifie de « jargon abject ». Et pourtant, Malherbe était l'élève du curé Ramoux, qui fut poète wallon à ses heures (2). Pour Malherbe, « l'affreux patois du pays » est un « jargon grossier et barbare » (3). Et son témoignage est encore plus formel que celui de Le Gay sur l'emploi général et l'amour ardent du patois : « Il n'y a qu'à Liège qu'on ait vu parler à tout le monde indistinctement le trivial langage des halles » (4). On devine sans peine les conclusions qu'il tirera de pareilles prémisses : « Que notre abject et insignifiant jargon cesse donc d'être tout à fait l'interprète de nos idées ; rougissons de l'avoir

(1) Mémoire de Le Gay, 1780, in-4° de 20 pages.

(2) Voy. *Biographie nationale et l'Anthologie des poètes wallons*.

(3) F. HÉNAUX, *Etudes*, 1843, p. 57.

(4) F. HÉNAUX, *Etudes*, 1843, pp. 61-62.

trouvé beau et d'avoir pris si longtemps sa dureté pour de l'énergie et sa grossièreté pour de la naïveté ; changeons en mépris, changeons même en haine et en horreur l'attachement aveugle et extravagant que nous avons eu jusqu'à cette heure pour lui ; enfin, mettons toute notre complaisance à parler constamment la langue enchanteresse des Racine et des Fénelon » (¹).

A côté de ces pédants obscurs, dont le ridicule seul sauvera le nom de l'oubli, on s'étonne de voir figurer un homme dont la belle carrière a été entièrement vouée au peuple qui parlait avec tant d'obstination cet « affreux langage » : Frédéric Rouveroy.

Il commence pourtant, à propos du *Voyage de Chaudfontaine*, dont il avoue le succès « pyramidal », par proclamer ses qualités : « Ce que le patois de Liège a de mordant, de pittoresque et d'expressions intraduisibles, prêtait singulièrement à la musique originale et toute de situation du compositeur » (²).

Mais sa bienveillance est de courte durée. Du moins reproche-t-il au *Voyage* son orthographe sans règles et son abus de la lettre *k* : « Notre patois de Liège sera toujours très difficile à lire couramment, parce qu'il manque de règles pour en fixer l'orthographe, et cette difficulté même saute aux yeux à la première vue ; le *k* surtout, lettre dont le concours est si sonore et si plein d'harmonie dans les noms russes, y est jeté à pleines mains ! »

Rouveroy est pourtant moins absolu que Le Gay et Malherbe quant au nombre et à la qualité de ceux qui le parlent encore. Il est vrai qu'il venait soixante-quatre années après eux (³) et que le français, dans l'intervalle, avait dû faire quelque progrès. Le patois a donc reculé d'autant, et le vieux pédagogue enregistre avec une satisfaction visible sa régression et

(¹) F. HÉNAUX, *Etudes*, 1843, p. 62.

(²) *Scénologie de Liège*, p. 79.

(³) La *Scénologie* parut en 1844.

sa décadence irrémédiable : « Ce patois a beaucoup perdu de l'intérêt qu'il offrait autrefois ; on le parlait presque partout, même dans les meilleures maisons ; mais, depuis le long séjour qu'ont fait ici les Français, depuis surtout que l'instruction s'est répandue généralement dans le peuple, toujours puisée dans les livres français, le liégeois n'est plus aujourd'hui que le langage du bas peuple dans son intérieur et n'occupe qu'un infiniment petit nombre d'amateurs excentriques ; il a fait son temps. A quoi servirait d'ailleurs de chercher des règles à ce patois (où se trouvent, comme dans tous les jargons, des expressions pittoresques intraduisibles), et de lui donner une grammaire, une prosodie, puisqu'il n'est plus qu'un objet d'amusement pour deux ou trois faiseurs de *paskées* ou de chansons liégeoises ? »

Ce dédain, qui nous fait sourire aujourd'hui, se comprend assez chez des hommes qui ont grandi dans l'atmosphère de la Révolution et dans l'éblouissement de ses conquêtes et de ses bienfaits. Ils se furent étonnés quelque peu de leur ivresse et de leurs prédictions s'ils avaient pu, au déclin de leurs jours, entrevoir l'éclatante renaissance et le magnifique épanouissement de la littérature wallonne qui s'annonçait, le 23 juin 1854, quatre ans après la mort de Rouveroy, par le *Lèyiz-m' plorer* de Nicolas Defrecheux et, en 1856, par la fondation de la *Société Liégeoise de Littérature wallonne*.

N'en déplaise aux mânes du bon Rouveroy, nous avons, plus que jamais, des faiseurs de *paskées* et des chansonniers, et qui sont de marque ! Il s'est même trouvé des pédants, du type de son contemporain Charles Grandgagnage, pour chercher des règles à ce jargon et lui donner une grammaire et une prosodie.

Le métier de prophète, depuis les temps d'Israël, est devenu fort aléatoire et Rouveroy ne se douta jamais qu'il pourrait un jour, par ses malencontreuses prédictions, encourir les colères ou les ricanements de nos frères flamands. Ecoutez le

bel avenir qu'il leur annonçait : « Voyez même où en est le flamand, qui a bien une autre importance, qui possède des grammaires dont on fait usage presque exclusivement dans plusieurs villes, qu'on parle et qu'on enseigne. Eh bien ! l'orthographe est encore un objet de débat pour cet idiome, dont la prononciation varie quelquefois d'un canton à l'autre ; et l'on se disputait naguère (<sup>1</sup>) à ce sujet à la Chambre en faisant étalage d'une idiomographie inopportun ! On se rend ridicule aux yeux des nations dont la langue est fixée depuis longtemps, des Français surtout, si railleurs ; ils seront plus tentés que jamais d'appeler les Belges des Flamands et de les estimer juste à la valeur de cet idiome informe » (<sup>2</sup>).

On s'étonne de cet aveuglement de Rouveroy, nous allions dire de ce parti-pris à l'égard des écrivains populaires de son temps.

Quels sont ces « faiseurs de *paskées* », ces « amateurs excentriques » dont il parle avec un pareil mépris ?

Est-ce Nicolas Simonon (1774-1847), qui chantait en si belles strophes mélancoliques ou satiriques, en 1822, l'ancienne cloche de la cathédrale Saint-Lambert, *Li Côparèye* ?

Est-ce le curé Ramoux, né en 1750, à qui nous devons la *Complainte d'ine pauve boterèsse* ; ou le professeur Henri Forir (1784-1862), qui a si bien décrit *Li k'tapé manèdje* ?

Est-ce le curé Duvivier, qui se faisait, en 1839, dans le *Pantalon trawé*, et avec une note si réaliste, l'interprète des vieux grognards et des vaillants patriotes méconnus ?

Sans doute, des écrivains vulgaires, de plats rimeurs ont-ils fait tort, dans l'esprit des contemporains, à ces bons poètes, et l'on s'expliquerait alors que l'homme de goût qu'était Rouveroy ait détourné ses yeux vers la France prestigieuse et les chefs-d'œuvre consacrés de sa langue alors universelle.

(<sup>1</sup>) Est-ce bien « naguère » ?

(<sup>2</sup>) *In cauda venenum* ! Nous avons réentendu ce langage ; qui l'aurait cru si vieux ?

## II. Le Vocabulaire wallon-français

Après tout ce qu'on vient de lire, on sera bien étonné d'apprendre que Frédéric Rouveroy avait entrepris, et composé en partie, un Dictionnaire wallon.

Grandgagnage l'avait utilisé pour la fin de son ouvrage<sup>(1)</sup> ; mais ni lui ni son éditeur Scheler ne donnent la moindre indication sur le manuscrit ni sur la personnalité de l'auteur, désigné simplement Rouveroy.

Personne encore, à notre connaissance, ne s'était demandé s'il s'agissait de notre Frédéric Rouveroy ou n'avait songé à lui attribuer l'œuvre. Helbig n'en dit mot<sup>(2)</sup> ; les bibliographies sont muettes à cet égard et le ton méprisant dont le vieil écrivain parle en 1844 du patois, était de nature à décourager toute attribution.

Or un passage que nous venons de relever dans une lettre inédite du baron de Villenfagne à Rouveroy, en date du 27 juillet 1815, et qui fait partie d'une collection particulière<sup>(3)</sup>, lève tout doute et nous éclaire en même temps sur les intentions de l'auteur : « Je ne saurais trop vous encourager à poursuivre le travail fatigant d'une nouvelle rédaction du *Dictionnaire wallon* de Cambresier ; tout le monde convient qu'il est chétif et surtout incomplet. Je ne savais pas que vous vous occupiez de cette besogne. Le dictionnaire de notre langue vulgaire deviendra entre vos mains un livre utile ».

\* \* \*

Le manuscrit de Rouveroy, *Vocabulaire liégeois-français*, fait aujourd'hui partie de la bibliothèque de la Société de

(<sup>1</sup>) Voy. son *Dictionnaire étymologique de la langue wallonne*, suite et fin du t. II, p. xviii, note 2, de Scheler. — BEHRENS, dans sa *Bibliographie des patois gallo-romans*, 2<sup>e</sup> éd., trad. Rabiet (1893), attribue erronément, p. 220, le dictionnaire de Rouveroy au dialecte veriétois.

(<sup>2</sup>) Jules HELBIG, *Frédéric Rouveroy, sa vie et ses travaux*. Liège, de Thier, 1886.

(<sup>3</sup>) Acquise ensuite par la Bibliothèque de l'Université de Liège.

*Littérature wallonne* (1). C'est un « in-folio demi-reliure du commencement du XIX<sup>e</sup> siècle », disait le catalogue. Le nom de l'auteur et le titre se trouvent au dos. Mais le texte même commence brusquement par *ababi*, sans lettrine ni présentation d'aucune sorte. Ce texte est précédé de neuf feuillets blancs, que Rouveroy (s'il l'a fait relier lui-même) avait sans doute réservés pour une préface. Il couvre ensuite 356 ½ pages d'une écriture assez serrée, avec une marge à droite de chacune, qui occupe d'abord la moitié de la page et qui va se réduisant en approchant de la fin. Cet espace blanc a souvent été utilisé pour des additions. Les 169 premières pages sont de deux centimètres moins hautes que les feuillets de garde. De 171 à 265, la hauteur est augmentée d'un centimètre ; de 267 jusqu'à la fin, les pages s'allongent encore d'un demi-centimètre, en y ajoutant 23 feuillets restés en blanc, *car la copie s'arrête à la lettre R.*

Ces pages manuscrites avaient fait partie de deux anciens registres qui ont été utilisés en les retournant et dont les feuilles, portant au haut les majuscules M : S :, avaient été numérotées, mais furent ensuite mélangées par groupes d'inégale longueur. A chacune des trois hauteurs de pages correspond un papier différent. Le manuscrit est entièrement de la main de Rouveroy ; la comparaison avec ses lettres autographes ne laisse aucun doute à cet égard. D'écriture courante, il est exécuté avec un certain soin, bien qu'il s'y trouve des ratures et que l'ordre alphabétique n'y soit pas scrupuleusement observé. Il semble donc que cette copie ne devait pas être définitive. Les mots de tête et les exemples sont toujours soulignés.

\* \* \*

Pourquoi le manuscrit s'arrête-t-il à la lettre R ?

(1) Il appartenait en dernier lieu à M. Duval. Il fut acquis par la Société en vente publique le 8 février 1912, chez le libraire liégeois L. Gothier, pour la somme de 104 fr. 55 c.

Plus exactement, pourquoi l'auteur a-t-il interrompu à cette lettre la mise au net de son manuscrit terminé et dont la fin s'est perdue ? On pourrait croire que la mort arrêta sa main. Hypothèse pourtant peu vraisemblable, car on admettra difficilement qu'une œuvre qui était franchement commencée en 1815, ne fût pas encore achevée en 1850, alors que son auteur jouissait depuis vingt années des loisirs de la retraite.

Nous pensons plutôt que Rouveroy se dégoûta de son entreprise, et nous en voyons trois raisons possibles :

1<sup>o</sup> C'est sans doute après 1813, année où parut le *Traité de la Plantation*, qu'il la mit sur le métier. Or, à partir de 1822, commence la série de ses autres ouvrages, qui manifestent des préoccupations moins littéraires et qui, avec ses fonctions administratives, ont dû absorber tous ses instants.

2<sup>o</sup> *Le Dictionnaire wallon-français ou recueil de mots et de proverbes français extraits des meilleurs dictionnaires*, du prêtre Cambresier, paru en 1787, avait pour objet, comme ce titre l'indique, d'aider le lecteur wallon à trouver des mots français propres à exprimer ses idées, à enrichir « sa mémoire d'une foule de belles expressions françaises ». Ainsi Cambresier a-t-il fait un vrai dictionnaire français (<sup>1</sup>), et ainsi procéderont la plupart des lexicographes qui le suivront : Remacle (1823 et 1839), Lobet (1854), Dasnoy (1856), Forir (1866). Telle était aussi l'intention du francophile Rouveroy. Or il avait fini par constater qu'à la suite du long séjour des Français chez nous, et grâce surtout à la diffusion générale de l'instruction dans le peuple, toujours puisée dans les livres français, le liégeois avait « fait son temps » parmi les classes cultivées (<sup>2</sup>). Dès lors, son *Vocabulaire wallon-français* perdait sa raison d'être.

3<sup>o</sup> A plus forte raison en fut-il ainsi quand parut, en 1823,

(<sup>1</sup>) Voy. Jos. DEJARDIN, *Examen critique de tous les dictionnaires wallons-français parus à ce jour*. Liège, Vaillant-Carmanne, 1886. (*Bulletin de la Société liégeoise de Littérature wallonne*, t. 22, pp. 311-359).

(<sup>2</sup>) *Scénologie de Liège*, p. 81.

le *Dictionnaire wallon-français* de L. Remacle, dans lequel on trouve la collection de nos idiotismes vicieux et de nos wallonismes, par la traduction en français de phrases wallonnes. Une seconde édition fut publiée en 1839.

\* \* \*

Voulant compléter l'œuvre jugée chétive de Cambresier, qu'y a repris Rouveroy ? qu'y a-t-il ajouté ?

Faute de loisir et d'espace pour entrer dans un examen détaillé, nous nous bornerons à quelques indications essentielles.

Dans son *Essai d'orthographe wallonne*, M. Feller observe que les habitudes graphiques de Cambresier ont influencé pendant un demi-siècle ses continuateurs. Or ce ne sont que de « naïfs essais de représentation phonique, contaminés ça et là d'analogie superficielle » (1). L'observation s'applique surtout à Rouveroy. Comme son modèle, il supprime 1<sup>o</sup> les consonnes finales muettes : *abeie-min*, *abîmē* (infinitif), *cang'mein*, *cô* (coup), *deû* (doigt), *pî* (pied), *hâr* (brèche), *kanâr* (canard) ; 2<sup>o</sup> l'*e* final muet : *areig* (rage), *banîr* (mais canonière), *caval*, *caracal*, *carog*, *kag* (pomme tapée), *ciervûl* (serviable), *cof* (coffre), *plop* (peuplier).

Comme Cambresier, à part pour *apremme*, il note cet *e* dans *affoleure*, *ahenîre*, *ahesse*, *aiw'lenne*, *aweie*, *berwette* et autres mots analogues. Il l'ajoute à contrectemps dans *adiosse*, *aousse*, *chaffore*, *ouïe* (aujourd'hui). Il confond donc finales masculines et finales féminines. Comme lui encore et sans doute aussi guidé par des analogies simplistes, il ajoute des consonnes non-étymologiques et muettes : *advinat*, *airdiet*, *d'nîget* (denier-à-Dieu), *apret* (après), *g'vet* (cheveu), *d'zot* (dessous).

Le *e* interne est parfois noté : *beieté*, plus souvent omis : *abloucné*, en général remplacé par une apostrophe : *abois'né*, *adg'té*, *aiw'lenne*, *cang'liette*, *cang'mein*, *d'zot*, *p'tit*. Certains de ces exemples montrent que Rouveroy ne sait pas distinguer

(1) Liège, Vaillant-Carmanne, 1900, pp. 7 et 8.

entre consonnes fortes et consonnes douces : *adg'té* (acheter), *atèg* (attache), *mange* (manche), et même *con d'cour* pour *contecoûr*.

Il conserve les consonnes doubles : *aiw'lenne*, *ansenne* (mais *ansiné*, -*i*), *berwette*. Il rend *dj*, *tch* par *j*, *g*, *ch* : *jône*, *gingib*, *aflig*, *bechou*. Il hésite entre *gheuie*, *gheuï* et *geuïe*, *geuï*, *geulaie*. Pour les voyelles, il note *wè* par *oi* : *moir-boi* (mort-bois) ; -*ē* par -*ai* : *banstai* ; -*eye* par -*aie* : *alaie*, *cabolaie*; -*ɛ* par -*in* ou -*ein* ; è par *e* ou *ei*. Il est très avare d'accents : *abeie*, *aveie*, *geie*, *beieté*, *bechou*. Il ignore l's au pluriel des noms : *les ouïe*.

En résumé, Rouveroy suit servilement le système de Cambresier, sans même en remarquer les erreurs évidentes, comme *con d'cour*. Quand il y change, c'est souvent pour le compliquer inutilement : *abrokeig*, *airegge*, au lieu de -*eg* ; *adeignî* pour *adegnî* ; *agrappe* pour *agrap* ; il renvoie de *kwate* à *quouatte*, de *koahî* à *quouahî* ; il note *aqweri*, *akoueri*, *aquoirou* !

Rouveroy a-t-il vraiment complété Cambresier ? Sans doute, ses listes sont infiniment plus abondantes. Ainsi, contre 41 mots commençant par *ca-* ou *ka-* dans Cambresier, il y en a 120 chez Rouveroy (<sup>1</sup>). Mais il en néglige sept, qui sont pourtant intéressants : *canâri*, *cangliette*, *caniesse*, *carcan*, *kabaret*, *kal*, *karcasse*.

Douze mots ont aussi été éliminés de la liste A, par exemple : *afilouté*, *aspergesse*. On se demande aussi pourquoi *foisse*, *gran*, *jonai*, *ni* (nid), *quatte* (flache, pavé enfoncé ou brisé par quelque roue), et maint autre mot intéressant n'ont pas été repris.

D'autres mots sont inscrits sans définition, avec un espace laissé en blanc pour recevoir l'article : *acouh'né*, *acopleure*, *adeignî*, *a mâl' vâ*, *anteïe*, *a-râïe-cou*, *ardeu*, *aregeiemin*, *arasé*,

(<sup>1</sup>) Mais nous en avons compté près de 650 chez Forir ! Par la répartition, d'ailleurs tout arbitraire, entre *ca-* et *ka-*, on voit combien docilement Rouveroy a suivi son modèle.

*aspalé, atireure, beguinette, bizé, blokai, blokesse, bôkisse, bosse, bouson*, etc.

Des proverbes wallons sont également cités de la même manière que chez Cambresier, par exemple : *avu les ouïe pu grand ki l' vinte*. — Rouveroy renvoie aussi d'un mot à un autre qui n'existe pas, par exemple : *kahouï à cahouï*.

En revanche, il relève de jolis mots, comme *s'acasaqué* (s'embarrasser de), *fé l'acresse* ou *com inn acresse*, t. pop. (faire la pie-grièche ou comme une harpie), *adoblé* (couvert de boue), *aduré* (rare : daigner), *âgnî* (ânier), *aoûté* (mûri par la chaleur du mois d'août), *s'apriesté* (se faire prêtre), *arincret* (toile d'araignée), *s'arirré* (s'arrêtrager), *astalle* (rente ou assignation), *atour* (à toute volée), etc. Il signalera les termes villageois : *s'abouhî* (s'apercevoir de...), *antin'hai* (antenois, agneau d'un an), *aglingotté* (?). Il observera les prononciations variées de la particule affirmative *awoi* dans les villages aux environs de Liège : *aï, oï, owoi*, etc. — Il a aussi des notations folkloriques : *l'aflic* ou bardane est dénommée par les enfants de village *poge-es-cou* (potche-è-cou) ; « la *faie* (faille), à Liège et environs, est un voile de soie ou de laine noire dont les personnes du sexe s'enveloppent de la tête aux pieds. Ce lugubre vêtement n'est plus d'usage que pour quelques femmes du peuple ». Il procède d'ailleurs de même pour le français : à propos de *acropi*, il nous apprend que les peuples du Levant s'accroupissent pour uriner ; à propos de *adiet*, que les Gascons disent également *adieu* en abordant une personne.

C'est donc pour enseigner aux Wallons le français dans son vocabulaire, sa grammaire, sa prononciation, ses origines, que Cambresier et Rouveroy ont entrepris leurs dictionnaires. Si on les compare l'un à l'autre, on constate que le second est tantôt plus sobre, tantôt plus développé que son prédécesseur. Ainsi *s'agrigî*, « v. réc., s'évertuer, s'exciter soi-même et s'efforcer pour se porter à quelque chose de bon, il languissait dans l'oisiveté, mais à la fin il s'est évertué » (Cambresier) se

réduit chez Rouveroy à « v. réc., s'évertuer, s'efforcer de faire quelque chose de louable » ; mais il y ajoute l'étymologie de s'évertuer : « du latin *virtus*, force, puissance ».

D'autre part, *abeïe*, « sorte de poisson de mer qui remonte ordinairement au printemps dans les rivières » (Cambresier), légèrement abrégé par Rouveroy : « poisson de mer, qui remonte au printemps dans les rivières », est complété par : « c'est un poisson osseux, abdominal, holobranche, de la famille des gymnopomes et du genre des clupées. — On nomme alosier, s. m., le filet en forme de seine pour prendre les alooses ». Et ainsi Rouveroy complète volontiers ses définitions par des descriptions scientifiques, par ex. aux articles *aiwe*, *albasse*, *alon*, *anweïe*.

On voit qu'il a utilisé Vaugelas, Nicot, Boiste.

Sa préoccupation d'enseigner le français apparaît :

1<sup>o</sup> Dans la notation de certaines prononciations françaises (sans doute de celles qui étaient défectueuses à Liège) : *a-bè-cè* (abaisser), *a-pan-ti* (appentis, v<sup>o</sup> *abatou*), *ko-mo-di-té* (v<sup>o</sup> *ahesse*), *a-kor* (accord), *alor*, mais devant une voyelle *alorz* (v<sup>o</sup> *adon*) ; dans *pulluler*, prononcez les deux *ll* sans les mouiller ; pour *assaillir*, *accueillir* (*acoï*), avoir soin de les mouiller ; prononcez *é-gui-glie* (aiguille), et non pas *é-ghi-glie* ni *é-gu-i-glie*. Une distinction curieuse à propos de *almanach* : prononcer *almanake* quand ce mot est au singulier et seul, et *almana* quand il est au pluriel et suivi d'un autre mot : *l'almana de Liège* !

2<sup>o</sup> Dans les étymologies qu'il donne de-ci, de-là, non pas des mots wallons, mais des mots français qui les traduisent<sup>(1)</sup> : à propos de *abîmé*, « souiller..., crotter », il dit que le premier vient du latin barbare *suillan*, fait de *suile*, étable à cochon, et le second du latin *creta*, terre gluante et tenace, craie, etc.— *Agrafe* vient du grec *agra*, prise, et *haplé*, attouchement ;

(1) Il paraît d'ailleurs croire que le wallon est une altération du français : « Notre mot liégeois *anweïe* vient du mot français *anvoie*, espèce de serpent... ».

*agripper de corripere...* Décidément l'étymologie n'est pas le fort de Rouveroy ! Il aurait pu, dès 1845, se mettre à l'école de Grandgagnage publiant son premier volume.

3<sup>o</sup> Dans l'abondance des équivalents français qu'il donne aux mots wallons, par ex. « *abeiemin*, vitement, prestement, avec célérité, promptitude, diligence, prestesse, etc. » Il ne cite d'ailleurs jamais que des exemples français : *abaïsser le dessus d'une cassette, s'abaïsser à des prières, à des choses indignes d'un honnête homme* (v<sup>o</sup> *abahî*) ; s'il y ajoute un spot wallon (*i fâ s'abahî ous kon n' si pou dressî*), c'est pour en donner une traduction bien française.

4<sup>o</sup> Dans ses énumérations et distinctions de synonymes : diligent, expéditif, prompt (à propos de *abeie*) ; arbre, arbrisseau, arbuste ; accorder, concilier ; abaisser, ravalier, humilier, avilir ; vis-à-vis, face-à-face. Il se sert ici des *Synonymes français* de l'abbé Girard.

5<sup>o</sup> Dans ses indications grammaticales et ses scrupules de puriste : il distinguerá dans *accoucher* (*acouki*) le neutre et l'actif ; il donnerá la conjugaison de *acquérir*. Il reprochera à Voltaire d'avoir fait *argile* du masculin ; il inscrira à vérifier devant *ahap* : à peine, presque pas, *douteux* devant « être accueilli de la tempête », etc., etc., etc.

\* \* \*

Le *Vocabulaire wallon-français* de Rouveroy aurait pu rendre quelques services à ses contemporains désireux d'apprendre à mieux prononcer et parler le français. Aujourd'hui on n'y cherchera plus guère que quelques vieux mots destinés à enrichir le *Dictionnaire général de la langue wallonne*.

Jules DOUTREPONT

## Notes de lexicologie montoise

### A propos d'un livre de M. Gustave Cohen

M. Cohen, à qui l'on doit d'importants travaux sur le théâtre du moyen âge, vient de faire paraître un volume qui sera accueilli avec une vive curiosité :

*Le Livre de conduite du régisseur et le Compte des dépenses pour le Mystère de la Passion joué à Mons en 1501*, publiés pour la première fois et précédés d'une Introduction. Strasbourg-Paris, Librairie Istra, 1925 ; cxxviii-728 pp., gr. in-8°. (Publications de la Faculté des Lettres de l'Université de Strasbourg, fasc. 23). Prix : 90 frs.

Chercheur heureux autant que perspicace, M. C. mettait au jour, il y a quelques années, nos plus anciennes compositions dramatiques d'origine liégeoise<sup>(1)</sup>. Les textes qu'il a découverts à Mons, et qu'il nous communique aujourd'hui avec un imposant commentaire, intéressent surtout la technique théâtrale, la mise en scène et la conduite du spectacle. A la vérité, ils ne bouleversent point les idées que l'on s'était faites là-dessus, en s'aidant d'indices épars et fragmentaires. Ces idées, M. C. les a systématisées dès 1906, en un livre bien connu, *l'Histoire de la mise en scène dans le théâtre religieux français du moyen âge*<sup>(2)</sup>. Mais les documents montois enrichissent et précisent nos connaissances sur le sujet. Nous pouvons désormais suivre dans le détail, pièces en mains, l'organisation et le développement d'un de ces grands jeux dramatiques qui, pendant des mois, mettaient une cité en branle, et dont la représentation durait, comme à Mons, jusqu'à huit jours consécutifs.

(1) *Mystères et Moralités du manuscrit 617 de Chantilly*, publ. pour la première fois et précédés d'une étude linguistique et littéraire, Paris, Champion, 1920, vol. in-4°. Voir c. r. de J. Feller dans le présent *Bulletin*, X, 1920, pp. 73-75.

(2) Nouv. édit., Paris, Champion, 1925, vol. in-8°.

Le premier document publié par M. C., sous le titre de *Livre de conduite du régisseur* (pp. 1-466), porte, dans les petits cahiers manuscrits qui nous l'ont conservé en double copie, le simple nom d'*Abregiet*. On y trouve le texte du Mystère, mais réduit à la première et à la dernière ligne de chaque réplique. En revanche, des indications scéniques nombreuses et circonstanciées montrent qu'on a affaire au livre de scène des « superintendants du jeu » ; et c'est là ce qui en fait la valeur. Le texte du drame reproduit la *Passion* d'Arnoul Greban, combinée, dans une certaine mesure, avec celle de Jean Michel et avec quelques autres additions de provenance indéterminée. L'exemplaire suivi à Mons venait d'Amiens, où le même Mystère avait été représenté en juillet 1500. Il est à croire que les *Abregiés* ont été confectionnés par les Montois eux-mêmes, pour leur propre usage. Mais les rubriques ou didascalies, écrites dans une langue neutre, ne retiennent guère l'attention du philologue en quête de documents dialectaux.

Au contraire, le Compte communal des *Despenses de la Passion* (pp. 467-585) et quelques autres textes d'archives sont, à notre point de vue, des pièces du plus haut intérêt. Le Compte relève par le menu les sommes payées pour l'érection de la scène (le *Hourt*) sur la Grand'Place, pour les décors, la machinerie, les fournitures de toute espèce, le recrutement et l'entretien du personnel, les loges des spectateurs, la publicité, etc. Si les formes du langage trahissent, elles aussi, l'influence, désormais prépondérante, de la langue centrale, la terminologie conserve de nombreuses attaches avec le parler local, en particulier le vocabulaire technique, qui — bonne fortune trop rare pour nous — s'y trouve abondamment représenté.

M. C. a commenté ces textes à l'intention des historiens de la littérature et des simples curieux, plutôt qu'à l'usage des linguistes. Ses gloses visent à traduire l'ensemble des mots qui s'écartent, en quelque façon, du français moderne, sans appro-

fondir l'étude de ceux qui soulèvent des problèmes lexicologiques. Pour assurer l'intelligence exacte de documents d'une nature si spéciale, M. C. a d'ailleurs dû faire face à de multiples difficultés, dont on comprend qu'il n'ait pas toujours eu raison. Dans les notes qui vont suivre, j'examinerai un certain nombre de mots demeurés incomplètement expliqués ou sur la valeur desquels l'éditeur, selon moi, s'est mépris.

\* \* \*

p. 477 : A Jehan de Gravelle dit le Bacqueteur, sur son solaire du baeque de bois, qu'il avoit marchandé faire pour ledict Mistere, au pris de xx l. atout livré<sup>(1)</sup>, a esté payéz tantmoins, cy mis viii l. ; — p. 479 : Au devantdict Jehan de Gravelle dit le Bacqueteur, sur son solaire dudit baeque de bois, outre viii livres ci devant receues, delivrét encore viii l. ; — p. 496 : A Jehan de Gravelle dit le Bacqueteur, pour le parpay de son bacquet par lui fait pour ledit Mistere, outre xvi l. par lui receues en ii parties ci devant, iii l. ; — p. 518-19 : A Jehan Bouchart, carpentier, pour 1<sup>e</sup> piece de bois de xiii pies de long, qui fait sommier desoubz le Hourt pour asseoir le baeque, de vi polz quarét, xv s. ; — p. 533 : A Jehan Bracquet, nauvieur, pour son solaire d'un petit baequet de bois à meetre sur l'eauwe avoir esté querir par eauwe à Jemapes et l'amené au Rivage pour servir à la mer dudit Hourt, vi s. ; — p. 576 : A (un blanc), demorant à Quaregnon, pour 1 petit baequet de bois mis sur la mer audit Hourt, qu'il avoit presté, payéz xx s.

Lorsque M. C. a rédigé, pour son Introduction, la page consacrée au décor représentant la mer (p. LXII), il n'apercevait pas encore nettement la valeur de *bacque* et *bacquet* dans les divers passages que voilà. Le commentaire qui accompagne le Compte des dépenses, fait mieux les distinctions nécessaires, mais sans y insister suffisamment. Il y a d'abord un bassin en bois, appelé indifféremment *bacque* ou *bacquet* (pp. 477, 479, 496, 518-19) ; il est construit par un spécialiste, le *Bacqueteur*,

(1) M. C. rend *atout livré* par « livraison comprise », prenant *atout* dans son sens habituel de « avec » : cf. Godefroy, VII 771 ; Behrens, *Beiträge zur franz. Wortgeschichte*, Halle a. S., 1910, p. 80. Il faut lire *a tout livré* et comprendre : (à solder) « après complète livraison ». Voy., en effet, l'état des paiements, pp. 477, 479, 496.

et repose sur un sommier placé en dessous de la scène (pp. 518-19) ; rempli d'eau, il deviendra la mer du Hourt, dont il est question par la suite. Sur ce bassin, on met un petit bateau de rivière, prêté par un habitant de Quaregnon (p. 576), et qu'un batelier va chercher par eau à Jemappes (p. 533). Au sens de « bateau », le mot *bacquet* est seul employé : cf. Ph. Delmotte, *Essai d'un Gloss. montois*, Mons, 1812, édité en 1907-09, s. v. *bacquet* ; Sigart, *Gloss. étym. montois*, Bruxelles, 1870, s. v. *baquet*, l'un et l'autre cité par M. C. ; ajouter Hécart, *Dict. rouchi-français*, 3<sup>e</sup> éd., Valenciennes, 1834, s. v. *baqué*.

\* \* \*

p. 560 : pour IIII havés, de 1 piet de long chacun, servant à pendre les quatre **barbacannes** en Enffer, VIII s.

God., VIII<sup>2</sup> 289, et le *Dict. gén.* définissent la *barbacane* : « ouvrage extérieur de fortification percé de meurtrières et servant à masquer une porte, un pont, etc. ; meurtrière pratiquée dans le mur d'une forteresse ». M. C., qui reproduit cette définition, s'étonne de voir, à Mons, les barbacanes pendues à des crochets. En y regardant bien, on remarque déjà, parmi les textes allégués par God., que le mot avait dû prendre un sens plus étendu, où apparaît l'idée d'un ouvrage de menuiserie servant à masquer une ouverture. Voici un de ces textes, daté de Tournai 1482 :

Et contre les trois fenestres, qui sont desoubz ladite saillie, ledit Lebrun sera tenu de y faire mettre *barbaquennes* pour avoir les veues par hault, tellement que on ne polra, par lesdites trois fenestres, regarder en ladite cour d'icelui Gillart.

Dans la littérature de l'époque bourguignonne, *barbacane* désigne une sorte de volet ou d'avent garnissant les ouvertures percées dans le mur d'une forteresse et à l'abri duquel on pouvait lancer des projectiles sur les assaillants. Le Grand Bâtard Antoine de Bourgogne avait pour emblème une barbacane de l'espèce, d'où s'échappaient des brandons enflam-

més ; elle a souvent été représentée sur les manuscrits exécutés pour son compte. Pareil accessoire était à sa place dans le décor de l'Enfer montois. Voir l'art. d'A. Boinet, *Un bibliophile du XV<sup>e</sup> siècle, Le Grand Bâtard de Bourg.*, avec reproductions de miniatures, dans la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, t. LXVII, 1906 ; cf. aussi *Revue des Biblioth. et Archives de Belgique*, V, 1907, p. 40.

\* \* \*

p. 520 : pour xvii fiolles et ii boistelettes de voirs pour servir aux secrés dudi Mistere, xx s. ; — p. 521 : pour une once de vernil, xii d., et pour boecelette, vi d.

M. C. incline à identifier *boecelette* avec *boistelettes*, « petites boîtes », de la p. 520. Si le *c* de *boecelette* n'est pas une erreur de lecture pour *t*, il y a là une difficulté. La réduction du groupe *st* au son simple *s* se rencontre seulement dans l'Est du Hainaut ; dans le centre, elle s'opère au profit de *t* (d'où *boiteléte* chez Hécart, p. 69, et, dans l'orthographe de notre Compte, *coteres*, p. 485, à côté de *costeres*, p. 476). Sur les conditions et la limite de ce double traitement, voir J. Simon, dans les *Mélanges wallons*, Liège, 1892, pp. 99 ss. ; Bruneau, *Etude phonétique des patois d'Ardenne*, Paris, 1913, pp. 390-391 ; Grignard, dans *BSLW*, t. 50, 1909, pp. 440-41. Le cas échéant, il faudrait songer, ainsi que l'a fait d'abord M. C., à une forme féminine de *boisselet*, dimin. de *boisseau* (God., I 675) ; ou, mieux encore, à une forme féminine de *bocelet*, dimin. de *bocel*, « petit baril ; — vaisseau, vase, panier, etc. » (God., I 668-69 ; Meyer-Lübke, *REW*, 1426). Cf. ci-dessous, notice sur *garbion*.

\* \* \*

p. 482 : pour 1<sup>e</sup> bottes de gris papier employées aux thours et habillemens dudit Mistere, xx sols.

L'interprétation de *botte* par « rouleau » est à rejeter. L'expression *botte de papier* s'explique par l'expression, encore admise, *botte de parchemin*, désignant un cahier de trente-six feuilles liées ensemble.

\* \* \*

p. XII : et, entre les autres, ara diaubles, vestus au juste, sans poil et sans faulz visaigez, mais bouseréz et noirs bonnés où seront attachies petites cornes...

M. C. substitue à la leçon *bouserez* du ms. le terme inexistant *houserez*, qu'il traduit : « en bottes », y voyant un dérivé de *heuse*. La leçon originale est irréprochable. Elle répond à l'afr. *bouseret*, adj., « sali de bouse », à côté duquel on a le verbe *bouserer*, « salir » : voir God., I 708 ; Ant. Thomas, *Nouv. essais de philologie franç.*, Paris, 1904, p. 74 ; J. Feller, *Notes de philologie wallonne*, Liège, 1912, p. 187. Les quelques textes où God. a rencontré ces dérivés de *bouse* (mot d'origine encore inconnue, cf. Meyer-Lübke, *REW*, 1240 et 1244), appartiennent à la région hennuyère. Le verbe *bouserer* subsiste dans notre pays sous la forme *brouzer*, « souiller, salir, noircir » : voir Hécart, p. 84 ; Sigart, p. 101 ; Grandgagnage, *Dict. étym. de la langue wall.*, Liège-Brux., 1845-1880, I 84. Le texte montois tend à dire que les diables, qui ne porteront point de masques, auront du moins la figure barbouillée ou noircie, en même temps que la tête enveloppée de bonnets noirs.

\* \* \*

p. 496-97 : pour... une **braye** portant II moulettes et une keville de fer, servant au piet dudit Pinacle, pesant ensemble xxvii livres fer, à II s. le livre ; — p. 560 : pour une **braye** de fer servant à une petite moulette, vi s.

M. C., tout en remarquant qu'il s'agit là d'un système de poulies, n'arrive pas à discerner la partie de l'engin représentée par *braye*. La *moulette* est une roue à gorge analogue à la poulie. Elle tourne sur un axe formé d'une *keville* ou boulon. Le nom imagé de *braye* revient à l'étrier portant celui-ci. A présent, on dit, en fr., la *chape* de la poulie. Une autre pièce du vêtement, la *moufle*, sert à désigner un assemblage de poulies dans une chape commune. Le Compte montois de 1501, à défaut de ce dernier terme, en offre un diminutif :

p. 513 : pour avoir fait II noeuvres *moufflettes* de fer, portant chacune II escoer et II kevilles, pour tourner les moulettes du secret de Paradis...

On me dit, à Soignies, avoir entendu autrefois des expressions telles que *braye dè moulète*, *braye dè mouflage*, et les hommes de métier de qui je tiens le renseignement, n'hésitent pas à y reconnaître l'étrier dont j'ai parlé. L'emploi de *braye* qui nous est ainsi révélé, éclaire pour une part, semble-t-il, l'origine des verbes *embrayer* et *débrayer*, que le *Dict. gén.* regarde comme des néologismes. *Embrayer*, ce serait, primitivement, introduire dans la *braye* de la roue motrice la corde ou la courroie qui doit communiquer le mouvement à d'autres parties du mécanisme (<sup>1</sup>).

M. C. rapproche de nos textes l'unique exemple produit par God., I 710, au mot *braie* 1, de signification inconnue : « pour unes braies de corde » (1323, Trav. aux chât. d'Art.). L'étrier d'une poulie peut être fait d'une simple corde. Mais il n'est pas sûr qu'il soit ici question d'une poulie. *Braies* peut représenter le *brayer* actuel des maçons, c'est-à-dire l'ensemble de cordages enveloppant les pièces que l'on monte, au moyen d'une grue, au haut d'un édifice en construction.

\* \* \*

p. 561 : pour 11 buzes à jeeter feu et 11 petites **cambres** y servant, à XII s. piece.

Ainsi que le suppose M. C., il s'agit bien de boîtes d'artifice. Le mot s'est conservé, surtout dans l'expression *sakî* ou *tirer les cambes*, couramment employée à l'occasion des fêtes publiques et aussi dans les carrières où l'on fait sauter des mines. Voy. *campe* chez Hécart, p. 93, et chez Sigart, p. 110. Grignard, *BSLW*, t. 50, p. 387 et 433, signale la présence de *cambe*, « boîte explosive », dans l'ouest-wallon, où *c+a* donne normalement *tch*. Plus à l'Est, on retrouve la forme wallonne *tchambe*.

\* \* \*

p. 500 : pour 11 pieces de bois de **cassis** pour le croix Dieu, de XIII piés de long chacune, à XII d. le piét, XXVIII s. ;

(<sup>1</sup>) Comp. le français *embreler*, cité par HAUST, *Etymologies wall. et fr.*, p. 82, n. 1.

p. 476 : pour xxxiii **costeres de luyseau** de vii piés de long, à xviii deniers piece ; — p. 485 : pour six **coteres de luseau**, ix s. ; — p. 480, 481, 484, 490, 501, 505, 510, 518, 529 : id. ;

p. 485 : pour six **fons de luyseau**, à iii s. piece ; — p. 490, 550 : id.

p. 550 : i **fon de table** de vii piés de long et de vii piés de large, x s.

A propos de *bois de cassis* ou bois de châssis, M. C. explique : « du bois dont on fait par exemple les encadrements de fenêtre ». Ce qu'il faut observer, c'est que les constructeurs montois ont en vue, par là, du bois débité suivant des dimensions déterminées. Reproduisons, à ce sujet, l'art. de Sigart, p. 282, *pied de chassis* : « pièce de bois de 4 pouces d'épaisseur sur 8 pouces de largeur et un pied de longueur... Le pied de chassis est le terme auquel se réduisent tous les bois de charpente, parce que le bois de 4 et 8 qui sert aux chassis est le plus employé ».

Les autres expressions inscrites ci-dessus n'ont pas davantage leur sens propre de « côté de cercueil, fond de cercueil, fond de table ». Elles servent à désigner des pièces de bois répondant à certaines mesures qui ont dû être usuelles, mais sur lesquelles les renseignements nous font défaut. Comp. le w. de l'extrême N.-E. *wah'lé*, planche sciée et recoupée à la grandeur voulue pour faire un *wahé*, « cercueil » (à Trembleur) ; verviétois *vahelin*, *BD*, X, 1920, p. 71.

\* \* \*

p. 521 : pour demi **chizain** de chamffre, ii s. ; item, pour ung **sizain** de salmoniacle, xii d. ; — p. 552 : pour i **chizain** de camffre, iii s.

P. 521.14, M. C. se réfère justement à *seizain* de Cotgrave ; p. 552.11, il renvoie à *sisain* de God., VII 431. Le poids visé ici est le quart de l'once ou seizième partie du quarteron, qui représente lui-même le quart de la livre. Dans l'usage, *seizain* s'est confondu avec *sisain*, « sixième », d'où les formes montoises *sizain*, dial. *chizain*. Les textes tournaisiens cités, et insuffisamment expliqués, par God., l. c., ont induit en erreur Kurt Glaser, *Die Mass- und Gewichts-bezeichnungen des Französischen*,

dans *Zeitsch. für franz. Spr. und Litt.*, XXVI, 1904, pp. 168 et 169, en lui faisant croire à l'existence d'un poids spécial dit *sisain*, différent du *seizain*.

\* \* \*

p. 476 : pour III milliers VII<sup>e</sup> et demi de **claux rapportés à laterés**, delivrés auxdits ouvriers, au pris de x s. le millier ; — p. 480, 485, 495, 497, 507, 562 : id. ; — p. 514 : pour x M II<sup>e</sup> et demi de **claux rapportés à latrés**, à x s. le millier ;

p. 480 : II cens de **claux copés** servans à cloer lesdictes [molles] bendes [de fer], à v s. du cent ; — p. 514 : pour I cent de **claux copés** employés auxdictes bendes, v s. ; ...pour demi cent de **claux coppés** y employés, II s. VI d. ;

p. 514 : pour demi cent de **claux piekars** pour cloer les croisures sur le font des dictes keuwes, XII s. ; — p. 522 : pour demi quartron de **claux piekart** pour servir audit Enffer, III s. ; — p. 562 : pour II<sup>e</sup> de **claux doubles piekars**, à XXIII s. le cent.... ; item, pour demi cent de **petis piekars**, VI s.

A l'expression, si fréquente dans notre Compte, *claux rapportés à laterés*, M. C. consacre cette note, p. 476 : « Cf. Godfroy, v<sup>o</sup> *lateret* : adj. = à lattes. Il s'agit de clous à lattes, des pointes ». Les exemples de *laterez* colligés par God., IV 735, et par Ant. Thomas, *Nouv. essais de philologie franç.*, p. 78, nous montrent tous cet adjectif qualifiant *clou*. M. Feller, *Notes de philologie wallonne*, Liège, 1912, p. 206, relève *lateré* à Cherain (N. du Lux.), au sens de latte de plafonnage, et propose d'y voir un résidu de *bois laterez*. Si, à Mons, *laterés* accompagne uniformément *claux*, il s'y joint par l'intermédiaire de la locution *rapportés à*, qui demeure inexpliquée. Je comprendrais : clous rattachés à l'espèce *laterez*, clous du type *laterez*. Le plus ancien exemple que signale God., X 483, de *rapporter* au sens de « rattacher (qqch.) à son principe, à sa fir, au genre ou à l'espèce dont il fait partie », est emprunté à Montaigne.

Avant l'introduction de la clouterie mécanique, le petit clou à latte était un clou à tige carrée et à large tête. Le *clou coupé*, dont les gens de métier connaissent encore le nom en Hainaut,

n'est ni le rivet, ni la goupille, auxquels pense M. C., p. 480.5. C'est un clou forgé, à tête non refoulée, dont la fabrication présentait la particularité suivante. Une fois la pointe en due forme, avant qu'on détachât le clou de la vergette de fer, en tranchant celle-ci à la longueur voulue, la partie correspondant à la tête était légèrement épatée, grâce à un double coup de marteau qu'on lui appliquait sur la crête de l'enclume ; puis, la vergette étant portée sur le « ciseau », le clou était coupé net. Les clous du type ordinaire, eux, n'étaient complètement séparés de la vergette qu'après avoir été introduits dans la « clouière », où la tête était ensuite rabattue et façonnée au moyen d'une matrice. Jusqu'il n'y a pas si longtemps, les *cloûs coupés* servaient spécialement dans la construction, pour attacher ce qu'on appelle en Belgique les *ancrages*. C'est la destination qui leur est assignée dans le document montois.

La note sur *claux pickars*, p. 522.4, ne nous apprend pas grand'chose. Le vocable *picart* a été rencontré par God., VI 141, à Boulogne, Tournai, Mézières (XIV-XVI<sup>e</sup> s.), dans des emplois tout pareils à ceux de notre texte. God. le rend par « aigu, piquant » ; M. C. en fait, sans plus, un gentilé, « Picard ». Le mot est actuellement peu usité. A Soignies et à Wodecq, on entend, par *pikâr*, un gros clou forgé, utilisé notamment dans les charpentes ; sans aucun doute, c'est le sens ancien. A Houtaing-lez-Leuze et à Grez-Doiceau (Brabant), le même nom est donné à des clous à large tête dont on ferre les souliers.

\* \* \*

p. 484 : amener bois et *cloies* audit Hourt... ; p. 550 : remener bois, eschielles, *cloyes* et bans...

Ayant relevé *cloie* chez Hécart, M. C. ajoute : « la forme n'est, par contre, ni dans Godefroy, ni dans Delmotte, ni dans Sigart ». La forme ancienne, et toute régulière, *cloie* se rencontre chez God., IX 103-104, parmi les exemples groupés à l'art. *cliae*. Si le mot manque à Delmotte et à Sigart, c'est

qu'il est désuet dans le centre du Hainaut. Il se maintient mieux en territoire wallon : cf. Grignard, *BSLW*, t. 50, p. 410 ; Niederländer, *Die Mundart von Namur*, dans *Zeitschr. für romanische Phil.*, XXIV, 1900, p. 21 ; Bruneau, *Enquête ling. sur les patois d'Ardenne*, I, p. 190, et *Etude phonétique des patois d'Ard.*, p. 245 ; etc.

\* \* \*

*p. 476* : pour **ii corbillies** de pieces de blan cuir à faire colle, à **iii s.** la **corbillie...** ; pour **1<sup>e</sup> ottel corbillie** que dessus, **iii s.**

*Corbillie* ne s'identifie pas tout à fait avec *corbille*, qui se rencontre p. 494, 516, 550. C'est le dérivé en *-(i)ée > -ie*, désignant la quantité contenue dans le primitif. Sens analogue à celui de *mandelée*, p. 510, *mandrelée*, p. 515.

\* \* \*

*p. 549* : pour **1<sup>e</sup> aisselle à couteau** de **xiii piés**, **iii s. vi d.** ; — *p. 553* : id.

Ais « à côtés, à quatre faces ? » se demande M. C., qui renvoie à l'afr. *costel*. Le secret de l'expression *aisselle à couteau* nous sera révélé par un texte lillois de 1411, que God., IV 443, enregistre sous le mot *haver*, de sens indéterminé : « Coutelé et havé les aissielles ». *Haver* doit être rapproché de *heuwyte*, *heve*, *hever*, sur la signification desquels God., IV 474, aurait moins hésité, s'il avait remarqué *héve*, « rainure », chez Hécart, p. 249, et chez G., I 294. *Haver* un ais, dans le texte lillois, c'est creuser une rainure sur une de ses rives ; le *couteler*, c'est tailler, sur la rive opposée, le *couteau*, c.-à-d. la languette, espèce de tenon continu, qui, à l'assemblage, s'emboîtera dans la rainure de l'ais voisin. Voir, sur le w. *hévt*, *héve*, J. Haust, *La Houillère liégeoise*, Liège, 1925-26, p. 119.

\* \* \*

*p. 530* : item, pour **daghet**, **iii s.** ; item, pour **v livres d'oing**, **vii s. vi d.**

Le subst. *daghet*, dépourvu d'article et, conséquemment, employé au sens partitif, signifie, non pas « petite dague »,

mais « du goudron végétal ». Cf. Hécart, p. 142, *daguet* ; G., I 162, *daguè*, II 580, *daghet* ; Behrens, *Beiträge zur franz. Wortgesch.*, p. 69 ; Haust, *Houillerie liége*, p. 77.

\* \* \*

p. 520 : pour *vii thoises* de cordeau, pour *desavaler* les cordes du Pinacle, II s. III d.

God., II 539, n'a qu'un seul exemple de *desavaler*, au sens neutre, d'après Watriquet de Couvin : « L'eure de mort ne saveront | Que jus en *desavaleront* ». Ici, où le verbe est employé activement, M. C. traduit : « faire descendre ». Le verbe simple *avaler* se lit dans le Compte avec la même signification : « pour *avaler* la nuée du Deluge » (p. 561). On ne voit pas bien la nuance précise que peut y apporter l'adjonction du préfixe *des-* (sans doute *d e - ex*, plutôt que *d i s -* privatif). Le passage reproduit ci-dessus, lorsqu'on l'examine de près, demeure obscur. Le Compte mentionne :

p. 504 : II cordes de cavenne pesant *xli* livres, à III s. le livre, ... l'une d'icelle servant au Pinacle et l'autre à Paradis.

Du plancher de la scène au Pinacle du Temple, il y a une sorte d'ascenseur, manœuvré par un jeu de poulies (cf. Introd., pp. LX-LXI). La lourde corde de chanvre trouve là un emploi tout indiqué. Mais les *vii thoises* (13 à 14 m.) de cordeau qui servent à *desavaler* les cordes ?

\* \* \*

p. 530 : A Jehan Fouequart dit **Doeque Doeque**, pour la nouriture de certains oyseaux de toute sorte, à lui baillié en charge pour servir à la creation du monde, VI s.

Le Hainaut central possède un terme *dok*, que M. C. cite d'après Delmotte, avec la traduction « adroit, subtil ». Carlier, *Gloss. de Marche-lez-Ecaussinnes*, BSLW, t. 55, 1914, p. 370, le définit ainsi : « *doke*, s. m., 1. personne qui a le caractère enjoué, gai ; 2. adroit, surtout au jeu (avec un exemple relatif

au jeu de billes) ». A la vérité, le mot est plus uniformément répandu dans la seconde acception que dans la première. D'ailleurs, il ne désigne pas indifféremment toute espèce d'adresse ou d'habileté ; on ne dit pas : *dok* au jeu de cartes, au jeu de balle, dans un métier, dans le commerce ; mais on dit couramment : *il est dok*, du joueur qui, de sa bille adroïtement lancée, excelle à toucher la bille de son adversaire ; de même, le mot s'emploie au jeu de bouchon, au jeu de quilles, au jeu de « fléchettes », au tir à l'arc et à la carabine, bref partout où il y a un but à atteindre. Outre cela, on dira, occasionnellement, de quelqu'un : *c'est-st-in dok !* un original, un individu ne manquant jamais de ressources ; mais cet emploi revêt plutôt une nuance péjorative et, souvent même, il se réduit à une antiphrase.

Au Nord de la province, par ex. à Houtaing-lez-Leuze, Ath, Wodecq, le mot se rencontre dans des conditions différentes. Là, on joue au *dok*, ce qui correspond au jeu signalé par J. Haust, *Étymologies wall. et franç.*, Liège, 1923, pp. 50-51, s. v. *coper, ècoper* <sup>(1)</sup>. Le joueur rejoint à la course et touché devient *dok* ; d'où les cris : *c'est mi, dok! c'est li, dok!* Souvent, *dok* a, pour doublet *doguète* (Grandmetz, Ostiches, Wodecq), et l'on dit aussi bien : *jwer al doguète ; c'est mi, doguète !* <sup>(2)</sup>.

Cette dernière forme nous ramène à Hécart, p. 159, qui enregistre *juer al doquette*, au sens de jouer aux billes, et qui signale, en même temps, le verbe *doquer*, variante locale *doguer*, « toucher avec un corps dur », ainsi que *adoquer* (p. 17), « atteindre le but qu'on voulait frapper ». Chez Sigart, p. 152, on trouve *doguer*, « sceller, fixer, affermir ; — battre », et les dérivés *dog*, *dok*, « morceau de fer scellé dans la pierre », *doguette*, « volée de coups ». *Doguer*, qui a passé en fr. et qui se rencontre aussi en liégeois, est répandu sous la forme *doker* dans le

(<sup>1</sup>) Une variété de ce jeu se dénomme, au surplus, dans la même région, *au dok coupé ou coupant, al doguète coupante*. A Velaines-lez-Tournai, on a le *dok muchant*, qui est le jeu de cache-cache.

(<sup>2</sup>) Notons encore, à Ath, l'expression *al doguète*, « tout doucement ».

domaine picard ; Behrens, *Beiträge zur franz. Wortgeschichte*, pp. 80-81, l'a rattaché au moyen-néerl. *dokken*, « frapper »; cf. Meyer-Lübke, *REW*, 2710.

Ces quelques rapprochements nous découvrent l'origine des *dok* hennuyers. Si l'on voulait recenser tous les dérivés appartenant à la même famille, il faudrait encoore mentionner *doksiner*, « battre », et *doksinure*, « volée de coups », que je relève à Soignies, à Houtaing-lez-Leuze, à Wodecq. Mais il est temps de venir au sobriquet montois de 1501, *Docque Docque*. Sous sa forme géminée, celui-ci montre peut-être certaines affinités plus spéciales avec le vocabulaire des jeux d'enfants, qui a fait, de *doker*, un large emploi, où se retrouve, en dernière analyse, la notion commune de « toucher, atteindre ». J'ajoute, à titre documentaire, qu'aujourd'hui encore, *Dok* existe comme sobriquet à Leuze.

\* \* \*

p. 529 : pour 1<sup>e</sup> *sauch* et *erche* pour tendre le parchemin.

M. C. rend exactement *sauch* par « saule » ; il s'aventure imprudemment, lorsqu'il poursuit : « ou plutôt planche de saule ». Avant de passer à ces précisions, il importe d'être fixé sur *erche*, qui ne peut se confondre, dit fort bien M. C., avec *herse*, *esche* ou *arche*. L'afr. possédait un subst. *harcele*, « lien d'osier », enregistré par God., IV 417, avec la variante *herchelle*. Le mot subsiste, gardant la valeur de baguette d'osier ou de bois souple, dans les dialectes du N.-O. : cf., par ex., Hécart, p. 34, *archèle* ; Sigart, p. 207, *harchelle* ; Atlas linguistique de la Fr., cartes 955 *osier*, 1609 *hart* (lien de bois), et Table, s. v. *saule*. Depuis longtemps, on a reconnu, dans *harcele*, un diminutif de *hart*: voy. les extraits cités par God., et Meyer-Lübke, *REW*, 4041 \**harde* (francique). Le mot fr. *hart* ne présente guère de variantes dans les anciens textes. Je regarderais *erche* comme son doublet, tiré de la forme *herchelle* par dérivation régressive. De nos jours, *hart* (écrit aussi *hard* ou *harre*) désigne, par extension, une cheville de fer en demi-

cercle sur laquelle le gantier et le peaussier étirent les peaux. On comprend, par là, l'emploi fait à Mons d'une *sauch et erche* pour tendre le parchemin. Il y a, dans ce couple de mots, une tautologie ; comp., outre les répertoires déjà cités, Carlier, *Gloss. de Marche-lez-Ecauss.*, *BSLW*, t. 55, p. 351 : « *âr ou archèle*, s. f., osier, branche de saule ».

\* \* \*

p. 500 : pour II pieces de soelles à faire une **esclide**, de XIII piés de long, à VIII d. le piét.

p. 521 : II dosses de VIII piés et une de XII piés à faire les *glissoires*, IX s.

*Esclide* « m'est inconnu, déclare M. C. ; il doit être en rapport avec *éclisse*, au sens de bois de fente... ». Le mot est commun à une grande partie de la Belgique romane, où il a le sens général de « traîneau » : cf. G., II 349, *sclite* ; Lurquin, *Gloss. de Fosse*, *BSLW*, t. 52, 1910, p. 160, *sglite* ; Carlier, *Gloss. de Marche-lez-Ecauss.*, *BSLW*, t. 55, p. 403, *sclide*. Il vient du flam. *sledde*, *slidden*, et a donné, chez nous, une série de dérivés : cf. Meyer-Lübke, *REW*, 8024, 8025 ; Behrens, *Beiträge zur franz. Wortgeschichte*, pp. 91-92 ; Haust, *Etymologies wall. et fr.*, p. 217. A côté du subst. (*e*)*sclide*, nous avons le verbe, moins répandu, *sclider*, « glisser », ce qui se dit aussi bien *d-aler a sclide*. Enfin, en maint endroit (Chapelle-lez-Herlaimont, Mont-Saint-Guibert, etc.), *sclide*, outre le sens général signalé plus haut, prend couramment celui de « glissoire ». Je serais fort tenté de lui prêter, dans le texte montois, une valeur analogue : « glissière », coulisse ménagée pour faire glisser une pièce de la machinerie. En ce cas, faudrait-il y assimiler *glissoire*, qui se lit ailleurs, et que M. C., s'en remettant à God., IV 291, traduit par « conduit pour écouler l'eau » ?

\* \* \*

p. 507 : pour demi livre d'**espiglair**, XII d. ; — p. 533 : pour XXII livres d'**espigler**, XXXIII s. ; — p. 552 : pour VI livres de **spigler**, IX s.

M. C. signale *spiglère*, « poix, résine », chez Delmotte et ajoute : « le mot n'est pas dans Sigart, Corblet, Vermesse, non

plus que chez Godefroy ». Il s'agit d'un terme de provenance néerlandaise, dont l'aire de diffusion ne paraît guère avoir dépassé les provinces belges. Voir Ulrix, *De germaansche elementen in de romaansche Talen*, 2013 spiegelhars ; Sigart, p. 357, *spiglair*, *espiglair* ; Hécart, p. 438, *spiglér* ; G., II 383, *spégulair*. Le mot n'a été recueilli ni dans Körting, *LRW*, ni dans Meyer-Lübke, *REW*. Il paraît aujourd'hui plus ou moins désuet, mais reste vivant en verviétois, au sens de « colophane ».

\* \* \*

p. 564 : A Jehan Desneux, apotiequaire, pour III esque de leu servant à aucunz secrés, pour ce jour, sur le Hourt, III s.

Après avoir, p. 564,1, essayé de diverses hypothèses pour expliquer *esque de leu*, M. C. conclut ainsi dans le Glossaire, p. 666 : « vesse-de-loup ou lycoperdon, confondu peut-être avec le lycopode sporifère, dont la poudre sert aux artificiers pour produire les flammes instantanées ; voy. cep. aussi *esche*, amadou, dans Chrestien de Troyes, *Erec*, 5126 ». On tient là les quelques éléments nécessaires pour résoudre le problème. *Esque* est une variante de l'afr. *esche*, God., III 379. Cet homonyme de *esche*, « amorce, appât », du lat. *esca*, remonte au germanique *isk a*, « agaric, amadou » (Meyer-Lübke, *REW*, 2913 et 4552), et désigne, dans l'ancienne langue, toute substance végétale inflammable. Le *lycopode*, de son côté, tient son nom savant du latin des botanistes, *lycopodium*, qui transpose en termes grecs,  $\lambdaύκος$ ,  $\piόδος$ , son nom vulgaire, *pied de loup* ; comp. Semertier, *Vocabul. de l'apothicaire-pharmacien*, *BSLW*, 2<sup>e</sup> s., XVI, 1891, p. 184, *pīd d' leu*, *cawē dī leu*, flamand *wolfsklauw*. L'expression employée à Mons, en 1501, résulte de la combinaison de *esque* avec *pīd d' leu* ; elle s'applique à la poudre contenue dans les capsules du lycopode, que l'on utilise pour produire des éclairs au théâtre.

\* \* \*

p. 483 : pour 1 quesne contenant III quevirs III quars..., led et quesne employé à faire deux esteaux à deux dosses au Paradis dudit Hourt ;

item, pour le soyage dudit quesne, **xlvi** pié à **xl** s. du cent... ; — *p. 488* : pour **i** kesne contenant **vi** keviron **iii** quars, employés à faire les **ii esteaux**, le soelle et les vernes d'Enffer... ; item, pour **lv** piés du soyage dudit quesne, à **xl** s. du cent... ; — *p. 488* : pour **i esteau** à **iii** errestes, de **xxx** piés de long, employés au Paradis ; — *p. 506* : pour **re giste** de **x** piés servant devant Paradis, avecque **re lambourde** de **x** piés et deux autres piece de quoy on a fait **ii esteaux** et le bois de deux croisettes portant le bois de l'engien ; — *p. 512* : pour **i esteau** servant a le montée emprés Enffer, **x** s. **vi** d. ; — *p. 519* : pour **i esteau** de **xvii** piés de long, mis sur le mont de Tabor, **xii** s.

Commentant ces textes dans ses notes et dans son Introd., p. LIII, M. C. attribue, tour à tour, à *esteau* le sens de plate-forme et de poteau. Il se laisse fourvoyer par God. Celui-ci a, en partie, confondu deux termes distincts : III 592-94 et IX 556-57, *estal*, du germanique *s t a ll*, « place où l'on se tient », « étal » (Meyer-Lübke, *REW*, 8219) ; III 605, *esteil*, de l'anc. h. all. *s t i c h i l*, « pieu, poteau » (*REW*, 8255). Tout le long de son premier article *estal*, God. dissémine des exemples avec les formes *estel*, *estiel*, où le sens de « poteau » se reconnaît sans peine. Ces dernières formes proviennent de *esteil* par changement de suffixe : comp. les variantes wall. *solia*, *ortia*, à côté de *soleil*, *orteil*. Sous la graphie *esteau*, c'est le même mot qui revient dans le texte montois. Il représente uniquement des pièces de bois employées comme montants dans la charpente. Il n'y a rien à en tirer concernant les étages du Paradis et de l'Enfer.

Pour interpréter *esteaux à deux dosses* de la p. 483, il faut se rappeler que la *dosse* est, proprement, la première planche sciée dans un tronc d'arbre, dont le côté non équarri est rond. Ici, se bornerait-on à enlever du tronc la première et la dernière planches, laissant les deux faces latérales en forme de dosse ? Ou bien les poteaux sont-ils composés de deux dosses appliquées l'une contre l'autre ? Mais, alors, que devient le reste du chêne, employé, dit le receveur, à faire les deux *esteaux* ?

\* \* \*

p. 526 : pour n<sup>m</sup> de carbon **fauldre**, acheté sur le marchié, pour servir à l'Enfer, à xv s. le muy.

M. C. renvoie à *faudre* chez Delmotte, observant que God., III 730, connaît seulement la forme *faude* 4. On trouvera des dérivés avec *r* chez E. Dony, *Vocabul. du faudre au pays de Chimay*, *BSLW*, t. 59, 1925, pp. 5-24. Bruneau, *Enquête linguistique sur les patois d'Ardenne*, Paris, 1914, I 150, trouve, tour à tour, dans la région explorée par lui, *fódz* et *fódré*. Pour ce qui est de l'étymologie de *faude*, notons que l'explication proposée par Littré et rappelée par Dony, p. 6, a été acceptée dans le *Dict. gén.* ainsi que dans le *REW* de Meyer-Lübke, 3160 *faldo* (germ.). L'*r* adventice qui se rencontre dans la famille lexicale issue de ce *faldo*, semble provenir du dérivé *fauderie*, devenu *faudrie* (forme des xive-xve s. citée par Dony, p. 7), d'après lequel on aurait donné au verbe *fauder* un doublet *faudrier*, d'où *fódrí*, recueilli par Bruneau, et *faudrí*, signalé à Fosse par Lurquin, *BSLW*, t. 52, p. 131.

Relevons, en passant, un menu trait d'histoire locale, consigné par Dony, p. 13 : « Les vieillards, dit-il, montrent encore à Mons sur le vieux Marché (actuellement Marché aux herbes) la place que venaient occuper... des vendeuses de charbon de bois... ». Ce détail illustre à souhait notre texte de 1501.

\* \* \*

p. 491 : A Jehan Lamit, sellier, pour ung **feutre** servant ale croix, ii s.

M. C. reprend la traduction de *fautre* donnée par God., III 735 ; elle est aujourd'hui abandonnée : comp. Bonnard et Salmon, *Lexique de l'anc. franç.* Fût-elle exacte, elle n'autoriserait guère cette déduction qu' « il s'agit ici sans doute d'une pièce de cuir ajustée à la croix et soutenant les pieds de l'acteur jouant Jésus... ». On me signale, à Soignies, le nom de *feutre* donné au triangle de drap violet dont on voile la croix, du dimanche de la Passion au vendredi saint. Mais il paraît vain de chercher, dans le *feutre* de notre texte, fourni par un sellier,

autre chose qu'une pièce de feutre. Son emploi s'indique assez. Sans doute voulait-on en faire des coussinets garnissant les points d'appui ménagés à l'acteur crucifié, telles ces « *II platines servant à soustenir les bras de Dieu en croix* » (p. 561 ; cf. Introd., p. LXIII).

\* \* \*

*p. 481* : pour *ı quartron de fil de buée*, *ı<sup>e</sup> once mains, II s. IX d.* ; — *p. 486, 491, 505, 518* : *id.* ; — *p. 511* : pour *demi livre de fil de buée*, *VI-s.*, et pour *fil de botte*, *IX d.* ; — *p. 528* : *id.* ; — *p. 534* : pour *demi livres et demi once de coton fillet*, *VI s. VI d.* ; item, pour *III bottes de fillet de fil*, *XVIII d.*

Voici l'annotation de M. C. : sur *fil de buée*, p. 481.7, « *25 cordes à tendre la lessive ?* » ; — sur *fil de botte*, p. 511.5, « *Sans doute gros fil à coudre les bottes* » ; — sur *fillet de fil*, p. 534.3, « *God., Complément, définit filet : fil délié, mais le sens ne convient pas ici. Je comprendrais plutôt : cordelière. Delmotte donne à filet le sens de fil* ».

Remarquons d'abord que le *fil de buée* se vend au poids ; *quartron*, dans le premier passage, désigne donc la quatrième partie d'une livre et non d'un cent. Quant à la dénomination *fil de buée*, elle s'éclaire d'un bref extrait du *Livre des mestiers d'Et.* Boileau, fourni par God., I 750, s. v. *buer* : « *Bon fil blanc et bué* ». Le *fil de buée* est du fil lavé et blanchi à la buée, c.-à-d. en le soumettant à l'eau bouillante. Avant qu'on lui fasse subir ce traitement, c'est du fil écru.

Le *fil de botte* pourrait être du fil vendu ou pris à la botte. Du moins, on ne le pèse pas. Le fr. a conservé l'expression *botte de soie*, désignant un assemblage de plusieurs écheveaux. Le Compte offre de nombreux exemples du mot *botte* pris dans une acceptation similaire :

*p. 512* : *petites bottes de delié fillet* ; — *p. 552* : *bottes de fillet* ; — *p. 535* : *botte de delié cordelle* ; — *p. 504* : *botte de cordelles* ; — *p. 512* : *bottes de grosses cordelles* ; — *p. 520* : *bottes de cordes* ; — etc.

A la p. 534, *coton fillet* est écrit, comme l'indique M. C., pour « *coton filé* ». Mais *fillet de fil* doit s'entendre d'un fil de

lin. *Filet* est le terme ordinaire pour « fil » dans une grande partie de nos dialectes. D'autre part, aujourd'hui encore, *toile de fil* veut dire toile de lin ou de chanvre, par opposition à la toile de coton. Dans notre Compte, lorsqu'il s'agit de fil de chanvre, le receveur le dit expressément : pp. 508, 516, 523, *fillet de cavenne*.

\* \* \*

p. 503 : pour une **flaque de manteau** de xxvi piés de long, servant a le croix Dieu, à ii s. vi d. le piet.

M. C., s'appuyant sur God., IV 15, *flache 1*, en déduit, pour *flaque*, le sens de « bois mal équarri » ; puis, prenant *manteau* au sens de « parapet », il fait de l'ensemble un « pieu de palissade ». *Flaque* s'identifie, à la vérité, avec *flasque 1* de God., IV 24, et *flasque 3* du *Dict. gén.*, lequel renvoie au picard *flaque*, « madrier », attesté chez Hécart, p. 210. L'équivalent wallon est *flahe*, « planche mobile servant à exhausser les bords d'un véhicule » : voy. Haust, *Houillerie liég.*, p. 100. — La valeur du déterminant, *de manteau*, est plus malaisée à découvrir. Dans le vocabulaire de la marine, le moderne *flasque* désigne une pièce latérale de l'emplanture d'un mât. Au cours de la scène de la Passion, lorsque, après le crucifiement de Jésus, on dressait la croix (voir l'*Abrégé*, p. 369, et l'*Introd.*, p. LXIII), le pied de celle-ci devait nécessairement être planté dans une solide gaine préparée à cet effet. Est-ce à la construction de cette gaine, de ce *manteau* — si l'image est acceptable — qu'aurait servi le madrier ou *flaque* de 26 pieds de long ?

\* \* \*

p. 517 : pour demi livres de **florée**, xii s. ; — p. 532, 534, 552 : id.

Pour le sens de *florée*, « indigo », il suffisait de consulter le *Dict. gén.*. Le mot est exactement compris p. 532, d'après God., IV 32, *fleuree*. Les notes des pp. 517, 534, 552, sont à supprimer. Au Glossaire, p. 668, devait être reprise la forme *florée*, non *fleurée*.

\* \* \*

p. 485 : pour III rondes kevilles de fer, de 11 piés et demi de long chacune, servans au Pinacle, pesans ensemble, parmi **flettes** et **polles**, xxvi livres ; — p. 497 : pour III rondes kevilles de fer, de deux piés et demi de long chacune, ayant **polles** et **flettes**, servans as 11 potences des 11 Larons, pesant xviii livres ; — p. 507 : pour VIII rondes kevilles de fer, viii **polles** et viii **flettes** ; — p. 522 : pour VII rondes kevilles de fer, vii **polles** et vii **flettes** ; ...pour II rondes kevilles de fer, de 11 piés et ung polz de long chacune, servant a le grand croix, pesant, parmi **flettes** et **polles**, x livres ; — p. 561 : pour III gonds à pendre les 11 haises du Parceque, parmi **polles** et **flettes** pesant vii livres.

Le commentaire de M. C. sur *flettes* et *polles* est à chercher p. LXIII.1 et p. 485.6. S'inspirant de God., IX 630, *flote* 2, et X 371, *pole*, « mod. pôle », il aboutit à cette étrange conclusion qu'il s'agit de « tenons et mortaises ». La *flotte* et la *polle* vont ordinairement de compagnie avec une *keville*, c.-à-d. avec un boulon. Le mot *flotte* n'offre pas de difficulté. Il est encore d'un usage courant en Hainaut. Il désigne la rondelle métallique qui se place, notamment, entre la tête ou l'arrêt du boulon et la pièce à serrer : cf. Sigart, p. 181 ; Carlier, *Gloss. de Marche-lez-Ecauss.*, *BSLW*, t. 51, p. 374 ; Jean Lejeune, *Vocabul. technologique du chaudronnier*, *BSLW*, t. 40, 1900, p. 423, s. v. *turbale*. Ce déverbal de *flotter* figure dans le *Dict. gén.*, s. v. *flotte* 2, avec l'acception spéciale de « rondelle placée entre l'épaulement de l'essieu et la roue d'une voiture ». Il figure aussi dans God., IX 630 ; mais celui-ci a eu le tort de reprendre la définition du *Dict. gén.*, car ses deux exemples, datés de Tournai 1397 et 1427, font mention de *flettes* jointes à des *quevilles* ; et ceci est également le cas pour un autre texte, originaire de Béthune, que cite God., V 374, s. v. *molete* 3.

La *flotte* étant la rondelle du boulon, la *polle* ne peut être que la pièce mobile qui se fixe à la pointe pour servir d'arrêt, c.-à-d. l'écrou ou bien la clavette. L'écrou, ce n'est guère probable ; la clavette était autrefois d'un emploi beaucoup plus répandu et on pratiquait peu le filetage et le taraudage avant la diffusion des machines-outils. A la p. 561, nous voyons,

d'ailleurs, des *polles* et *flottes* s'appliquer aux gonds des portes du Parc ; l'écrou serait tout à fait anormal ici ; au contraire, on conçoit très bien une clavette s'adaptant au mamelon du gond, de manière à empêcher la penture d'en sortir. Le subst. *polle*, selon toute apparence, désigne donc la fiche qui se place en travers dans une tige métallique, afin de former un arrêt, et, en particulier, le coin de serrage d'un boulon. La clavette a porté, au moyen âge, d'autres noms, dont on s'attendrait à rencontrer des représentants dans notre Compte, si *polle* n'en tenait lieu ; à savoir : a) *clef*, cf. God., V 374, s. v. *molete* 3 : « deux *clefs* servant aux quevilles a flotte des moeullettes » (Béthune, s. d.) ; b) *heusse*, du germanique *lūnisi* (Meyer-Lübke, *REW*, 5166), cf. God., IV 474 : « six chevilles garnies d'*eusses* et de rondelles » (Dijon 1465), « queville a teste et a *euche* » (Lille 1492).

Si le primitif *polle* paraît inédit, il a donné naissance à un verbe *poler*, « arrêter au moyen d'une *polle* », que God., VI 262, a rencontré, sans le comprendre, à Tournai, sous la date 1397 :

une queville *polee* qui sert a porter les contrepoids des dis ventelles, et pesa viii lb. ; — une maille de fier servant a le kayne dudit ventelle et xi quevilles de fier a *poler*, et peserent xv lb.

Il y a aussi, chez God., VI 262, un dérivé *polette* 2, qui pourrait se rapporter à *polle*. Il est appuyé de deux exemples, l'un peu significatif, où le lexicographe admet le sens d' « enclume », l'autre désignant la pièce de métal sur laquelle frappe le marteau d'une porte :

une *polette* double pour les chevaus (Noyon 1371) ; — pour avoir fait le martel de la porte et une *pollette* ou le martel fier (1345).

A supposer que ces *polettes* s'apparentent réellement à notre *polle*, « coin de serrage », il y aurait, entre elles, cette notion commune d'une pièce de métal sur laquelle s'abattent les coups du marteau. Mais, avant de nous arrêter à de telles considérations, il importerait d'être fixé sur l'origine de *polle*. Or je

manque de lumières là-dessus. Aucune langue, à ma connaissance, n'appelle la clavette d'un nom ressemblant à celui qui nous occupe. Il est vrai qu'on peut, dans un cas de l'espèce, soupçonner quelque emploi figuré d'un terme connu par ailleurs. Sera-ce *pola* 1 de Du Cange, qui n'est qu'une latinisation de l'anglais *pole*, « pieu, poteau, perche » ? Je songerais plutôt à l'afr. *polle*, mod. *poule* ; comparez les nombreux noms d'animaux passés dans la langue technique : *baudet, bêlier, bourriquet, chevalet, chèvre, chevrette, chevron, chien de fusil* (en esp. *gatillo*, « petit chat », en danois *Hane*, « coq »), *chenet, corbeau, crapaud, crapaudine, goupille* (cheville, clavette ; cf. Meyer Lübke, *REW*, 9463 *vulpicula*), *grue, mouton, poulain*, et tant d'autres, dont on trouvera le détail dans les ouvrages signalés par Nyrop, *Gramm.*, IV, § 353-354. Reparer l'image qui provoque les métaphores de cette sorte, n'est pas toujours aisé. Il faudrait, pour se guider, plus de travaux comme ceux où Lazare Sainéan a étudié l'apport du chat, du chien, du porc et de quelques autres animaux, dans la création métaphorique. En admettant que ma conjecture soit fondée, *polle* évoque-t-il la poule juchée sur son perchoir, ou est-il dû à ces jeux populaires dans lesquels une poule était tout à la fois l'enjeu et le but proposé aux coups des joueurs ? (Voy. Meyer Lübke, *REW*, 6828, *pūllus, pūlla*, et la bibliographie citée.) Furetière expliquait *poulet*, au sens de « billet doux », en disant que ce billet, plié en triangle, imite les ailes d'un oiseau ; et cette glose trop ingénieuse a été reprise, à défaut d'autre, par le *Dict. gén.* et par Nyrop, *l. c.* Je n'irai pas jusqu'à faire observer que le coin de serrage est aussi de forme triangulaire. Nous attendrons plutôt que de nouveaux textes ou des enquêtes dialectales nous apportent des éclaircissements sur ce qui n'est encore qu'une hypothèse provisoire.

\* \* \*

*p. 533 : pour 1 quartron de fuste, XII d. ; — p. 550 : une fuste de lance pour faire l'esponge, VIII s.*

Le second passage montre le fém. *fuste* confondu avec le masc. *fust*, mod. *fût*; cf. God., IV 186 et 187. Dans le premier passage, faut-il, avec M. C., comprendre : « menu bois » ? Il s'agit d'un nombre déterminé de pièces, un *quarteron*. Dès lors je traduirais plutôt par « bâtons, baguettes ».

\* \* \*

p. 564 : pour vi **garbions** de blét, cedit jour, sur le Hourt, pour le sacrifice de Cayn, etc., III s.

Ainsi que le constate M. C., nous avons là un dérivé de *garbe* (forme locale de *gerbe*), inconnu à God. et aux lexiques régionaux. M. C. ajoute : « *Garbion* est l'équivalent du fr. mod. *gerbillon*, qui est dans Littré ». L'équivalent sémantique, mais non phonétique. Le suffixe assez rare *-ion* (cf. Nyrop, *Gramm.*, III, § 323) est encore distinct, en 1501, de *-illon*. C'est lui qui reparaît dans *polions*, p. 547, dérivé de *poulie*, à côté de *poliettes*, p. 501. J'ai recueilli à Wodecq *garbiyon* et *garbiyète*, désuets.

Le receveur montois nous a transmis plusieurs diminutifs qui ne se rencontrent pas couramment : *boecelette* (?), *moufflettes* (cité dans la notice sur *braye*), *roeuchelles*, *traveaux*.

\* \* \*

p. 522 : pour une **hauwe** de fer ayant pluiseurs ploix portant une bende de fer, servant audit Pinacle, VIII s.

Comme l'observe M. C., *hauwe* répond au fr. *houe*. Il reste à justifier la présence du mot dans le vocabulaire de la construction. Meyer-Lübke, *REW*, 4084, en inscrivant *houe* sous l'étymon germanique *h a u w a*, se demande s'il faut rattacher à la même source l'afr. *hef*, « crochet» (d'où le dimin. *havet*), conservé en picard et en wallon sous la forme (*h*)*é*, « fourche à dents recourbées ». Précisément, Hécart, p. 248, nous révèle une acceptation figurée de *hé*, qui éclaire à merveille celle de *hauwe* dans le texte montois : « morceau de fer avec une patte

à un bout et un crochet à l'autre, pour lier une pièce de bois à la maçonnerie ». Le nom de *hauwe*, donné à une barre de fer coudée servant d'attache, s'explique par le fait que la lame de la houe s'ajuste à angle aigu au manche.

\* \* \*

p. 495 : pour **ii loquetieres** de fer servant au Pinacle, de piét et demi de long chacune, et quatre crampons, servant à frumer le thourette dudit Pinacle, VIII s.

M. C. rend *locquetieres* par « serrures ». C'est trop préciser. Je préférerais : « fermetures, fermoirs ». Il est difficile de se faire une idée exacte de ces fermoirs. Rapprochons de l'extrait ci-dessus deux autres textes, le premier emprunté au Compte montois, le second tiré de God., qui le date de Lille 1403 :

p. 507 : pour... 1 locquet et 1 kaisnête et ii crampons, servant à l'huys du Paradis, x s. ;

God., V 31 : pour **iii laces, iii loquetieres et les crampons**, servans aux tonniaulx ou on mist le pain quant on envoya gens d'armes vers Douai.

Les *crampons* qui figurent dans tous ces textes, servent à fixer la pièce principale ; les extraits cités plus bas, à l'art. *veraulx*, nous montreront les verrous régulièrement fixés de la même façon. Reste alors le *locquet* ou la *locquetière*, à quoi s'ajoute, par deux fois, une attache souple, chaînette ou lacet. Il ne peut donc être question, à proprement parler, de serrure. Il s'agit plutôt de plaques de métal munies de certaines agrafes, dont la nature ne saurait être déterminée.

\* \* \*

p. 588 : Conclut de... faire juer ledict Mistere... et... solliciter licence de le main.

M. C. conjecture justement : « du pouvoir central ? ». En faveur de cette interprétation, on peut citer la remarque de God., V 78, bien qu'elle ne soit appuyée que d'un seul exemple :

« dans la langue juridique, *main* a signifié pouvoir, autorité de suzerain ».

\* \* \*

p. 505 : Andrieu Ghislain, **mandreleur** ; — p. 524, 536 : Cornille Ghislain, **mandreleur**.

Le suffixe *-eur* n'est pas le suffixe habituel du nom d'agent formé d'après les subst. *mande*, *mandelle*, mais bien *-ier* : voy. God., V 138, *mandelier* ; Hécart, p. 288, *id.* ; Sigart, p. 243, *manderlier*, *manderie*, *manderrié* ; cf. aussi G., II 78.

\* \* \*

p. 517 : A Michiel Malapert, pour... demi livres de **marcieotte**, III s. ; — p. 533 : A Michiel Malapert, pour... demi livres de **machieotte**, III s. VI d.

P. 517.4, M. C., sur les indications de M. Ant. Thomas, renvoie à God., X 130, *massicot*, « nom vulgaire du protoxyde de plomb jaune » ; au *Dict. gén.*, s. v. *massicot* ; et au *REW*, 7677a s c h e b b - q o b t i (arabe). P. 533.9, il ajoute une référence à l'art. *macicot*, « ? », de God., V 60, qui s'identifie sûrement avec *massicot*, et qui devait être cité dès la p. 517. Le doublet montois *marcieotte* est, parmi les exemples connus de ce mot (le plus ancien, suivant le *Dict. gén.*, remonte à 1480), la seule forme avec *r*. Il confirme la filiation admise par le *REW*, qui le tire de l'ital. *marzacotto*, venu lui-même de l'esp. *mezacote*.

\* \* \*

p. 531 : pour le **neige de corne**, II s.

« Le sens de ces mots m'échappe, dit M. C. Serait-ce de la poudre d'os ? » Le Compte mentionne une foule de produits de l'ancienne droguerie. La *corne* dont il est ici question, est, sans aucun doute, la corne de cerf. Sous ce nom, les andouillers du cerf, étant râpés, servaient à la préparation d'une gelée dont on vantait les qualités nutritives. Calcinée et réduite à l'état de phosphate de chaux, la corne de cerf était utilisée pour polir et fourbir les métaux. Voir *Grande Encyclopédie*, s. v. *c. de c.* ;

König-Frerichs, *Warenlexicon für den Verkehr mit Drogen und Chemikalien*, 12<sup>te</sup> Aufl., Braunschweig, 1911, pp. 149-50, s. v. *cornu cervi raspatum* et *cornu cervi ustum album*. Ce que notre texte appelle de la jolie expression *neige de corne*, est peu probablement la ráclure de corne de cerf ; c'est plutôt le phosphate de chaux en poudre, dont l'emploi se comprend mieux ici. Comp. *neige d'antimoine*, « oxyde d'antimoine blanc sublimé ». Les chimistes disent encore : préparer *en neige*, en parlant d'une poudre blanche.

\* \* \*

p. 514 : pour... ii thorignon, portant chacun thorignon ii molles bendes, et ii oeillés à doubles bendes, pour tourner le tonneau...; — p. 560 : pour 1<sup>e</sup> keville de iii piés de long portant iii bendes, et ii oeillés à pates, servant au secret du trebuchement des Angeles, xii s. ; ...pour une keville de fer et ii oeillés à pattes, servant a le croix Dieu, xii s.

« Je ne sais ce que le massart entend par des œillets à patte », avoue M. C., p. 560.2. Le mot *oeillet* revient fréquemment dans le Compte (pp. 494, 497, 514, 561), désignant un anneau, une bague en fer. L'œillet à patte est un de ces anneaux muni d'un appendice aplati par où on peut le fixer. Il ressemble aux *oeillés à doubles bendes* de la p. 514, sauf qu'ici l'appendice est double, moins rigide et plus long.

\* \* \*

p. 556 : A Jehan Cantineau, vieswarier, pour i **pauliot** de tapisserie qu'il avoit pour tendre audit Hourt...

Il est inutile d'attribuer à *pauliot* (= *paliot* 1, dans God., V 708) une valeur nouvelle : « pan », c.-à-d. morceau, pièce. Ce dérivé de *paile* (God., V 689-90) signifie, comme lui : « tapis, tenture ». Le déterminant, *de tapisserie*, indique la nature du tissu. On rayera donc *pauliot* de la liste des mots rares, p. 716. Hécart, p. 333, nous a transmis un dérivé de même souche, *paliard*, qui ne s'explique que par le sens habituel du primitif : « Mot, écrit-il, que je crois sans équivalent français. On dit,

ch'est trop *paliard*, d'une étoffe dont les dessins sont grands et les couleurs en grosses masses et trop heurtées. »

\* \* \*

*p. 507* : pour **ii pentures à marteaux** servant au pendre la gheule du Crapault d'Enffer, vi s.; ... item, pour une paire de **pentures à marteau**; —

*p. 513* : pour **ii paires de pentures à marteau** servant à **ii huisses à l'Enfer**, viii s.; — *p. 522* : pour **ii paires de grant pentures à marteaux**, servant à pendre les **ii huisse du Pareque**, ix s.; — *p. 560* : id.

Définissant la *penture* d'après Sigart et Larousse, M. C. ajoute : « Quelle nuance apporte à ces définitions la qualification *à marteaux* ? Ce doit être l'œil dans lequel s'engage la tête du gond ». L'appellation *penture* ou *charnière à marteau*, si elle est généralement ignorée des profanes, est encore connue et employée chez nos gens de métier ; je m'en suis assuré sur divers points du Hainaut, où je l'ai rencontrée revêtue des formes du parler local, et je la retrouve jusque dans l'Album de la fabrique de quincailleries de Gust. Hernotte, à Liège, 1895. Dans nos dialectes, *pinture* se dit couramment pour « *charnière* ». Comme la charnière, l'attache dont il est ici question, se compose de deux pièces mobiles autour d'un axe. Elle offre cette particularité que la pièce qui se fixe au battant de la porte, s'allonge horizontalement sur celui-ci, affectant souvent la forme d'un triangle isocèle dont le petit côté touche à l'axe, tandis que l'autre pièce, celle qui se fixe au jambage de la porte, a la forme d'un rectangle quelque peu allongé dans le sens de ce dernier, c.-à-d. dans le sens vertical. Déployée, cette charnière rappelle l'image d'un marteau. On l'emploie spécialement pour les portes dont l'appareil est simple, telles que portes de cour, de jardin, etc.

\* \* \*

*p. 513* : item, pour le mont de Tabor, 1<sup>e</sup> piece qui est enewillie sur le **pillot** portant Dieu, de **iii** pols d'espés et **xv** pols de large, **iii s. vi d.**

M. C. éprouve un scrupule à rendre *pillot* par « *pieu* », qui est son sens habituel. Disons « *poteau* », si l'on veut, puisque

nous avons rencontré tantôt « *1 esteau de xvii piés de long mis sur le mont de Tabor* » (p. 519). Nous sommes en présence d'un décor praticable, représentant une montagne (cf. Introd., p. LXI). Il se peut qu'afin d'en assurer la solidité, à l'endroit où devait s'arrêter Jésus, on ait planté un poteau de forte dimension, portant à son sommet une plate-forme assez large pour que l'acteur y prît place. Cette plate-forme pourrait même être la pièce mentionnée dans l'extrait ci-dessus, l'assemblage se faisant à tenon et à mortaise (*eneuwillie*), le tenon nécessairement taillé à l'extrémité du poteau, la mortaise pratiquée dans l'épaisse planche de 4 pouces.

\* \* \*

p. 476 : A Collart, **porteur au sacque**, pour son solaire de avoir rassemblé *1* vasseau de fleur [de farine] pour servir à moller, III s.

L'expression soulignée serait mieux rendue par « *portefaix* » que par « *commissionnaire* ». Voir Sigart, p. 288, *port au sac*, *porteur au sac* ; Ch. Doutrepont, *Notes de dialectologie tournaisienne*, dans *Zeitsch. für franz. Spr. und Litt.*, XXII, 1900, p. 87, *portosa* ; Hécart, p. 363, *porte-au-sa*, avec cette remarque qu'il s'agit des porteurs employés dans le commerce des grains ; à Soignies, *portósak* ; à Houtaing-lez-Leuze, *portæsak* ; etc. Comp. Haust, *Etymologies wall. et fr.*, p. 83.

\* \* \*

p. 474 : A sire Jehan Bouchart..., Estienne du Ponceau, Jehan Lamit et Collart Olivier, ... a esté remboursét, à l'ordonnance de mesdiets srs Eschevins, et qu'ilz delivrent tant à Anthonne Vinchant comme audit de Bievennes, au support de leurs despens ou voiaige par eux fait en la ville d'Amyens..., a esté payéz, y compris xl sols tournois pour le leuwier du cheval de leuwage dudit Lamit, presens pour ledit de Bievenne etc., yeys mis : vi l. vi s.

Dans cette phrase, d'une syntaxe passablement embrouillée, la proposition introduite par *qu'* inspire à M. C. cette note : « Et eu égard à ce qu'ils ont donné ». Je comprendrais plutôt :

à condition qu'ils versent, à charge de verser (aux intéressés absents, Vinchant et Bievenne, la part qui leur revient). Au Tableau grammatical, p. 718, M. C. cite *que* comme conjonction universelle, sans relever le cas de la p. 474.

\* \* \*

p. 559: pour le bancquet et *resin* fait à l'evesque de Corduan, ambassadeur du Roy d'Espagne... la darraine journée dudit Mistere, à l'apres disner...

*Resin*, déverbal de *reciner*, est un mot rare ; c'est d'ordinaire l'infinitif qui s'est substantivé : voy. God., VI 664-65, où il y a un abondant relevé de formes dialectales. La traduction par « repas » doit être complétée. Apparemment, *resin* n'intervient en doublure avec *bancquet* que pour y ajouter cette nuance qu'il s'agit d'un repas pris dans le courant de l'après-midi.

\* \* \*

p. 478 : pour i quartron de latte de **rivaige** renforchie, III s. ; — p. 480 : pour ii quartrons de lattes de **rivaige**, VIII s. ; — p. 481 : pour demi quartron de latte de **rivaige** de vii piés, II s. ; — p. 484 : item, demy de latte de **rivaige** de vii piés, VIII s.

Les *lattes de rivaige* ont, à juste titre, embarrassé M. C. Le Compte mentionne une grande quantité de lattes, parfois avec un déterminant qui en indique l'essence, p. ex. : *III quartrons de lattes*, p. 499, *single lattes*, p. 503, *latte de quesne*, p. 477, *lattes d'asne*, p. 490. A la p. 478, on trouve des *lattes d'escaille*, qui s'appelleraient aujourd'hui *lattes voliges*, c.-à-d. portant les ardoises d'un toit. Dans *lattes de rivaige*, tout indique qu'il ne saurait être question d'un nom propre, hypothèse d'abord envisagée, p. 478.9, par l'éditeur, qui songeait au Rivage, jadis port sur la Trouille à Mons. Une autre hypothèse, émise au même endroit, fait de *rivaige* un dérivé de *river* : « il s'agirait de lattes servant à en fixer d'autres ». En ce cas, nous dirions, proprement, des *contre-lattes*, c.-à-d. des lattes plus fortes soutenant les autres. Le Compte connaît *river* au sens de « fixer » ;

p. 514 : pour 11 bras de fer de IIII piés de loing chacun, portant ploit, et deux autres pieces de fer rivée à l'un des debout, servant au secret d'Enfer, XVI s.

Mais l'extrait que voilà, nous montre *river* s'appliquant, comme aujourd'hui, à des pièces métalliques assemblées au moyen de rivets. Je ne connais pas d'exemple de ce verbe ayant trait à des assemblages de pièces de bois. Le dérivé *rivage*, « action de river », propre à la langue technique et non enregistré par le *Dict. gén.*, semble cantonné dans le même emploi spécial : cf. déjà chez God., VII 205, *riviage*. Il y a donc une sérieuse difficulté à faire des *lattes de rivaige* des contre-lattes. On pourrait songer, se fondant sur *rivage* « partie de la terre qui borde une étendue d'eau », à des lattes placées en bordures ; mais ce serait là, jusqu'à plus ample informé, une conjecture aussi gratuite que la précédente.

\* \* \*

p. 561 : pour IIII kevilles à tenir IIII roechelles, IIII s.

M. C. commente : « Petites roues ? Sans doute écrous. Le mot m'est inconnu ». Diminutif de *roue*, certes. Mais non pas « écrous », car, si l'écrou se visse à la *keville* ou boulon, afin de lui servir d'arrêt, on n'achète pas des *kevilles* uniquement pour tenir des écrous. Le primitif de *roechelles* figure, semble-t-il, dans le Compte :

p. 519 : pour XII planques de VIII piés de long, de blan bois, servant a le *roelx*, à III s. piece.

La forme de l'article dénonce, dans *roelx*, un féminin. Quel rapport ce mot a-t-il avec le dimin. masc. *roel* de God., VII 218 ? Pour apprécier la valeur phonétique de la graphie montoise, observons qu'elle se retrouve p. 526, appliquée au nom monosyllabique de ville (*Le*) *Roelx* < germ. r o d e. Je regarderais *roelx* comme l'équivalent de *roue*, avec chute de l'*e* muet final et adjonction des consonnes purement graphiques *lx*. Comp., dans Sigart, p. 320, *rué*, *reu*, s. f.

\* \* \*

p. 492 : pour 1<sup>e</sup> once de **sammoniae**, viii s. ; — p. 521 : pour ung sizain de **salmoniae**.

« Sel ammoniaque », dit exactement M. C. Rapprochons des noms qui lui sont donnés ici, la forme plus usuelle *salmiac*, vocable international qui n'est ni dans God., ni dans le *Dict. gén.*, mais qui se rencontre dans les dictionnaires encyclopédiques. Il s'agit du chlorure d'ammonium, servant à décaper les métaux en vue de la soudure ou de l'étamage. Cf. König-Frerichs, *Warenlexicon für den Verkehr mit Drogen und Chemikalien*, 12<sup>te</sup> Aufl., pp. 53-54, s. v. *ammonium chloratum*.

\* \* \*

p. 519 : pour 1<sup>e</sup> aisselle sur l'entrée du Hour envers le **Seuwe**.

C'est une inadvertance qui fait ranger *seuwe*, p. 716, parmi les vocables inédits que renferme notre Compte. Voir le présent *Bulletin*, XIV, 1925, p. 33, où sont rappelés le wallon *sêwe*, « rigole pour l'écoulement des eaux », et ses équivalents hennuyers.

\* \* \*

p. 493 : à Jehan Liesnart, **soyer** d'aich, pour avoir fendut ung vies sommier.

M. C., tout en reconnaissant, dans *soyer*, le nom d'agent répondant au *soieux* de Delmotte et au *soyeu* de Sigart, ne signale pas, au Tableau grammatical, p. 699, *e* comme l'équivalent de *eu*. Le suffixe *-eur* est, d'ordinaire, fidèlement conservé dans l'orthographe de nos documents : *conreur*, p. 492, *couvreur*, p. 498, *escalleteur*, p. 477, etc. Il est curieux de constater des cas de réduction à *-er*, lorsque le suffixe est précédé d'une semi-voyelle : *coroyer*, p. 498 ; *jeuwers*, pp. xvi, 566, à côté de *jeuweurs*, pp. 541, 557, etc.

\* \* \*

p. 484 : pour xxxiii pumeaux de bois tournés servans sur les **thourettes**, xxvi s. ; — p. 490 : pour xii **thourettes** de bois tournée, x s. ; — p. 494 : item, lii havés, de iii piés de long chacun, et viii oilliez servant à une

**thourette**, à xviii d. piece ; — p. 495 : pour ii locquetieres de fer servant au Pinacle, ... et quatre crampons, servant à frumer le **thourette** dudit Pinacle; — p. 559 : pour avoir fait ii pieces de fer, de demi piét de long chacune, employées au **thouret** du Pinacle, vi s.

Aucune note de l'éditeur, p. 484. A la p. 490.9, *thourettes* est traduit avec bonheur par « colonnettes en bois tourné ». P. 495, le même mot désigne, sans conteste, la tour dominant le Pinacle. Je ne chicanerai M. C. que sur l'interprétation proposée à la p. 494.16. Là, il identifie *thourette* avec *thouret*, « treuil », de la p. 559. Au contraire, dans l'Introd., p. LXI, il semble confondre *thouret* avec *thourette*. La cause de ces hésitations, c'est la présence des *havés* et *ailléz*. Mais, s'il s'agit d'une tourelle d'une certaine importance, comme serait celle du Pinacle, et non plus seulement de simples colonnettes, elle peut avoir besoin d'être solidement accrochée ; de là, les quatre *havés*, de quatre pieds de long chacun, aux extrémités desquels s'adaptent des *ailléz*. On voit moins l'utilisation de pareilles pièces autour d'un treuil.

\* \* \*

p. 501 : pour iiiii **tilloel** et ii poliettes de bois, vi s. ; — p. 529 : pour iii moulettes et i **tilloel** servant à une nuée, v s. ; ... pour xii bouges et **tilloel**, xv s. ; item, pour ii poliettes, ii s. ; item pour viii **tilloel**, x s. ; item, pour i<sup>e</sup> large aisselle, iii s., et pour iiiii **tilloes** et iii moulettes, vi s.

*Tilloel*, dans le Compte, désigne fréquemment du bois de tilleul ; on peut s'en assurer par les usages auxquels il est destiné (ainsi p. 484-85), ou par le contexte (ainsi p. 490, où il apparaît parmi d'autres fournitures de bois). La *tille* ou partie filamenteuse du tilleul intervient dans les expressions *cordes de thille*, pp. 482, 548, *cordelle de thille*, p. 548, *coer de tille*, p. 548. Outre cela, *tilloel* peut aussi signifier « corde de tille ». M. C. s'en est rendu compte p. 529.8. A propos du second passage de cette p. 529, observons que, si le ms. porte réellement *bouges et tilloel*, il y a lieu de corriger *et en de* ; *bouges*, « rouleaux », a besoin d'un déterminant (comp. *bouge*

*de cordelle*, p. 536) ; douze unités de l'espèce, se payant 15 sous, sont, d'ailleurs, en rapport exact avec les *VIII tilloel* mentionnés plus bas, qui se paient 10 sous. God., VII 718, art. *tilloel*, et X 766-67, art. *tilleul*, ne relève pas l'acception « corde de tille ». Mais, indépendamment de notre Compte, elle se déduit des trois textes suivants, cités par lui :

I 698, s. v. *bouge* 4 : la bouge de *tilleul* de longueur de dix pieds et de grosseur telle que mariolets (<sup>1</sup>) (Cout. de Hain., ch. cxxxiii, Nouv. Cout. gén., II 149a) ;

X 766-67, s. v. *tilleul* : x bouges de *tilloel* (Tournai 1409) ;

VII 718, s. v. *tilloel* : à Jaquemart de Leuse, cordier, pour une bouge de *tilleux* à faire cuignes, v d. tournois (Tournai 1395-98).

A la p. 501.7, M. C. traduit *tilloel* par « chanlattes en tilleul, à l'usage des couvreurs ». Il se fonde, pour cela, sur God., VII 718, dont les deux exemples sont sans valeur. Ces *tilloel* de la p. 501, enregistrés par le receveur montois en compagnie de *poliottes* (dimin. de *poulie*), sont des cordages faisant partie des mêmes engins que ces dernières, tout comme les *tilloel* de la p. 529, qui voisinent avec des *moullettes* (sortes de poulies).

En dehors des passages que nous venons d'examiner, il en reste un bon nombre où il est impossible de discerner si le vocable *tilloel* représente du bois de tilleul ou de la corde de tille ; par ex. :

p. 549 : pour III *tilloel* à faire les piét des montants, II s. ; item, II *tilloel*, XVII d. ; item, VII *moullettes*, VII s. ;

p. 550 : III *tilloel* de XX piét de long chacun, IX s. ; ... I *tilloel* et I serecle de moulineau, III s. ; ... VI *tilloel*, III s.

\* \* \*

p. 500 : pour une giste à faire les **traveaux** desdites II potences, III s. VI d. ; item, pour les II travers de deseure, de IX piés de long, V s.

(<sup>1</sup>) Pour l'intelligence de ce mot, cf. Hécart, p. 292, *mariole*, « sorte de fagot qui doit avoir deux pieds de haut étant posé droit », *mariolète*, « très-petit fagot qu'on brûle à l'entrée du four... » ; Minders, *Gloss. de Bray, BSLW*, t. 49, 1907, p. 158, *mardolet*, « petit fagot, fagotin », à Tournai *mayète*.

Si, dans *traveaux*, on reconnaît sans peine un diminutif de l'afr. *tref*, « poutre », il est pourtant difficile de préciser sa valeur sémantique. Ce diminutif a été rencontré à Tournai, 1414, sous sa forme féminine *travelle*, God., VIII<sup>1</sup> 26. La forme masc. n'a pas encore été signalée, je pense. C'est par erreur que M. C. renvoie au *Nouveau Larousse illustré*, s. v. *traveau* ou *travette*; il faut lire *traveteau* ou *travette*. Le premier de ces termes figure dans God., VIII<sup>1</sup> 30, *travetel*, et, d'après le *Dict. gén.*, est attesté dès le XII<sup>e</sup> siècle. A la même famille lexicale, appartient encore *travelure* de Hécart, p. 463, « pièce de charpente qui sert à soutenir la cheminée ».

\* \* \*

p. 476 : i **vasseau** de fleur [de farine] pour servir à moller.

M. C. rend *vasseau* par « récipient », p. 476. 13, et par « vase », au Glossaire, p. 695. Il convient de noter qu'en Hainaut, c'est une mesure de capacité pour les grains et les farines. Voy. Kurt Glaser, *op. cit.*, dans la *Zeitsch. für franz. Spr. und Litt.*, XXVI, 1904, p. 129, *vaisseau*; Carlier, *Gloss. de Marche-lez-Ecauss., BSLW*, t. 55, p. 412, *vacha*; et la note de M. C. lui-même, p. 498. 7, où, à propos de la rasière, il répète, d'après Delmotte, qu'elle peut se diviser en deux *vassiaux*. Au Glossaire, p. 695, l'art. *vassiaux*, distinct de *vasseau*, est à supprimer.

\* \* \*

p. 560-61 : pour six serure à **veraulx** et les crampons y servant, avecque xv clef, ensemble xi. s.; item, pour vi **veraulx** et les crampons, parmi les avoir atachiét à pluiseurs desdictes huisses, à ii. s. piece; ... pour iii crampons pour attachier 1 vies **veraux**, xviii d.

M. C., p. 561.1, glose ainsi *veraulx* : « Verrou ; la forme, phonétiquement inexplicable par *\*veruculum*, doit résulter de l'analogie de *clau*, clou ». Plus simplement, le vocable en question a subi divers changements de suffixe ; de là, *vereil* et *verel*, avec leurs variantes *verail*, *veral*, *verill*, etc., dans God., VIII<sup>1</sup>

187-88. Cf. Meyer-Lübke, *REW*, 9260 ; Hécart, p. 477, *vériau* ; Sigart, p. 285, *plat-verau* ; G., II 463, *vèra* 1.

\* \* \*

p. 488 : pour *1 kesne* contenant *vi keviron* *iii quars*, employés à faire les *II esteaux*, le *soelle* et les *vernes* d'Enffter, à *xii* sols le keviron.

Dans son Introd., p. LVI. 3, M. C. joint au mot *vernes* la note : « Porte ? Le mot m'est inconnu ». P. 488, 5, se guidant sur les art. *verne* et *vernal* 1 de God., VIII<sup>1</sup> 198, il finit par déclarer que « le sens de *verne* reste obscur ». Ce sens devient très clair, si l'on s'adresse aux bonnes sources. Voir, avant tout, J. Haust, *Étymologies wall. et franç.*, pp. 265, 164, qui retrace ainsi le développement sémantique du mot : « fr. dial. *verne*, aune, espèce d'arbre ; wall. *viène*, solive, panne, poutrelle ; afr. *verne*, gouvernail... ». Cf., pour le surplus, Meyer-Lübke, *REW*, 9232 et 9233 ; Atlas linguistique de la Fr., carte 74, *auné* ; Carlier, *Gloss. de Marche-lez-Ecauss.*, *BSLW*, t. 55, p. 413, *viène*, « poutre, grosse traverse qui soutient le charpente » ; G., II 467, *viène*, « poutrelle ». En somme, dans l'extrait du Compte transcrit plus haut, figurent les pièces essentielles de la charpente de l'Enfer : *les II esteaux*, poteaux ou montants, *le soelle*, poutre horizontale, *les vernes*, solives portant sur la poutre et destinées à soutenir le plancher.

\* \* \*

p. 531 : pour *v* peaux de bazannes, les *iii* à *vi* s. pièce et la *v<sup>e</sup>* à *v* s., pour faire les *wappes* d'eauves ; item, pour une autre piece de cuyr y servant, *v* s., et pour une peau de yeau, *viii* s.

Voici un des termes les plus énigmatiques du document montois, et un de ceux que l'on percerait le plus volontiers à jour, à cause des conclusions qu'on en pourrait tirer concernant la machinerie du Mystère. M. C., à la p. LXII, tient pour probable que *wappes* signifie « vagues ». A la p. 531, 3, il traduit : « les nappes d'eau, sans doute ». Conjecture appuyée d'un renvoi à God., IV 218, art. *gape*, *wape*, « insipide », où se

trouve cité, d'après Remacle, le wallon *wapp*, « aqueux ». Le w. *wap* (G., II 479-80), équivalent de l'afr. *gape*, vient du lat. *vapidus*, « qui a perdu sa saveur, altéré » : cf. Meyer-Lübke, *REW*, 9146, à rectifier à l'aide de Haust, *Étymologies wall. et fr.*, pp. 285.5 et 322. Désignant une qualité qui relève du goût, *gape* se rapproche spontanément d'autres termes pouvant, à leur tour, évoquer une saveur peu prononcée ou désagréable, comme serait celle de l'eau. C'est ainsi que nous le voyons allié à *moiste* dans un passage de Gautier de Coinci cité par God., IV 218 :

Si me sont *gapes* et *moistes*  
Lor fioletes et lor boistes...

De ces rencontres sémantiques, le w. *wap* retient pour lui la notion d' « aqueux, humide », qui nous mène, chez J. Bastin, *Vocabul. de Faymonville*, *BSLW*, t. 50, 1909, p. 564, au dérivé *èwape*, synonyme de *èrousiné* (propr<sup>t</sup>, couvert de rosée), « embué, moite ». L'adj. *wape* s'est employé en Hainaut, puisque Froissart en fait une application nouvelle, d'ailleurs facile à saisir :

quant il ont tant mangiet de char mal quite que leur estomac leur samble estre *wape* et afoiblis (*Oeuvres de Froissart*, t. XIX, *Glossaire* par Scheler, Brux., 1874, p. 483 ; aussi God., IV 218).

Est-ce le même adjectif qui reparaît, substantivé, dans les *wappes d'eauwes* du Compte de 1501 ? La question est délicate à trancher, avec la documentation dont on dispose. Il y a loin, en tout cas, des acceptations connues de *wape* au sens de « vague » ou de « nappe d'eau » et, au demeurant, une telle exégèse semble inopportun. M. C., à ce propos, émet une curieuse conjecture : « Qu'on ait, dit-il, employé des peaux de mouton pour simuler les vagues n'a rien de plus surprenant que les toiles peintes sous lesquelles on cache, de nos jours, des figurants qui s'agitent, au commandement de *activez les vagues*, pour figurer le mouvement des eaux ». Cette explica-

tion se répète par deux fois, p. 531.3 et p. LXII. Elle a pourtant quelque chose de spécieux. L'artifice auquel il est fait allusion, s'impose sur les scènes où n'existent que des décors rudimentaires et peints ; au contraire, sur le Hourt de Mons, se trouve, pour représenter la mer, un bassin rempli d'eau, où flotte un bateau véritable (voy. plus haut, notice sur *bacque*, *bacquet*).

Alphonse BAYOT

---

## Notes d'Étymologie et de Sémantique

---

fr. **rame** (de wagons), liég. **râme**

Littré seul donne le fr. *rame* « convoi de bateaux sur certains canaux », par exemple sur le canal de Saint-Quentin, dépt de l'Aisne. En patois, nous ne trouvons le mot avec la même acceptation que dans Delmotte, dont le *Glossaire wallon* de la région montoise date de 1812 (¹). D'autre part, les dictionnaires français ignorent l'expression *rame de wagons* (file de wagons accrochés), qui est courante en Belgique : on forme un train de telle ou telle rame de wagons ; un accident s'est produit pendant la manœuvre d'une rame de wagons en gare, etc. En liégeois, les houilleurs, notamment dans le bassin de Seraing, appellent *râme*, *râme*, ou moins souvent *convrè* ou *covèye*, le convoi de wagonnets que traîne un cheval sur les voies ferrées dans les galeries du fond. Nos dictionnaires wallons, chose curieuse, ne signalent pas ce terme, qu'ils considèrent sans doute comme français.

---

(¹) Publié seulement en 1907, à Mons.

Quoi qu'il en soit, il paraît évident que *rame de wagons* est dû à l'analogie de l'expression plus ancienne *rame de bateaux*. Mais d'où provient celle-ci ? Faut-il y voir une acception étendue de *rame* (aviron) ou suivre une autre piste ? Nous ne pouvons, pour le moment, que poser la question (1).

w. rainnète, rouchi ramète

La stomatite crèmeuse, vulgairement dénommée muguet, millet ou encore blanchet, est une maladie de la muqueuse buccale, fréquente chez le jeune enfant. En liégeois, elle s'appelle *lès rainnètes*, au pluriel comme beaucoup d'autres noms de maladies que le peuple désigne d'après leurs multiples manifestations extérieures (*lès révioûles*, la rougeole, *lès pokes* ou *pokètes*, la variole, *lès bouflètes*, les oreillons, *lès gotes*, la goutte, etc.). Ce nom, avec des variations peu importantes de prononciation, couvre à peu près toute la Belgique romane ; mais le singulier est plus usité que le pluriel : on dit notamment *li rênète* à Tohogne, Andenne, Custinne, Fosse-la-ville, Arsimont, *la rênète* à Hompré, *ël rênète* à Mons, Braine-le-Comte, *ël rênète* à Tournai, *ël rené* à Pecq ; etc.

Grandgagnage, II 271, ne donne pas d'étymologie ; il cite simplement le rouchi *ramête*, qui est dans Hécart et que Littré accueille dans son *Supplément*, v<sup>o</sup> *ramette*. Cette forme nous amène au west-flamand *raam*, *rame*, s. f. sans pluriel (« aphtes » : De Bo), dont il appartient aux germanistes de nous dire l'origine. Le rouchi *ramête* en dérive directement. Les autres formes, propres à la Wallonie, présentent des altérations (passage de *m* à *n* et nasalisation de la voyelle) qui peuvent s'expliquer par l'influence de *rainne* (lat. *rana*, grenouille).

---

(1) Le dictionnaire namurois de Pirsoul donne à *rame* le sens de « couple de chevaux de même couleur ». Le renseignement paraît douteux. Il y a sans doute confusion avec *lame*.

liég. **wahî**

Dans le langage des houilleurs liégeois, *wahî l'gâz'* ou *po l'gâz'*, c'est chasser ou diluer le grisou en l'agitant au moyen d'une couverture, d'une toile ou d'un vêtement quelconque ; il s'agit du grisou qui s'accumule en certains recoins d'un chantier et qui n'est pas entraîné par le courant d'air ; au reste, le *wahiedje*, procédé rudimentaire, est aujourd'hui défendu : on doit toujours aérer au moyen de guidons. *Wahî l'gâz'* se traduira par : « agiter le grisou » ; *wahî po l'gâz'* : « ventiler pour (chasser) le grisou ». Par analogie, à Jemeppe, *wahî* signifie : « faire de grands gestes pour appeler » ; à Vottem, le dérivé *wah'ler* se dit d'un ancien divertissement, consistant à « gauler après les oiseaux, le soir, dans les prés où l'on allumait des gerbes de paille pour attirer les oiseaux » (¹).

*Wahî*, terme de houillerie, n'est pas dans Grandgagnage. Pour l'expliquer, Bormans (²) invoque le flamand *wayen* « souffler, faire du vent », mais la phonétique rejette sans appel cette solution simpliste.

On sait que le francique *waskôn* (all. *waschen*, laver, lessiver) a donné le fr. *gâcher*, *gâchis* et le namurois *wachî* (« secouer », à Ransart ; « verser à flots », à Fosse-lez-Namur), *wachis'* « margouillis », *wachoter* « secouer, agiter ». La forme liégeoise correspondante devrait être *\*wahî* (³) et, à première

(¹) D'après Lucien Colson, BSW, 49, p. 361.

(²) *Vocab. des houilleurs liégeois* : BSW, 6, p. 253.

(³) Comparez nam. *fachî*, *pêchî*, *oucha*, *mouchon*, *vacha*, etc. : liég. *fahî*, *pêhî*, *ohé*, *mohon*, *wahé*. — Ajoutons que le liégeois possède l'adj. *watchis'* « bourbeux » (G., II 474), employé surtout comme substantif : *qué watchis' !* « quel bourbier ! ». Grandgagnage identifie sommairement *watchis'* avec le fr. *gâchis*, mais la forme normale, dans ce cas, serait *\*wahis'*. On admettra plutôt, à la base de *watchis'*, une onomatopée *watch*. Un autre dérivé existe à Erezée *watch'ler*, à Bovigny *watch'li* (= patauger, faire *witch-watch* dans l'eau, dans la boue, dans un *watch'lis'* quelconque). Nous avons noté à Aubin-Neufchâteau (lez-Visé) : *lu tchèrète a d'moré è watch*, la charrette est restée en panne dans le bourbier.

vue, on serait tenté de la retrouver dans notre terme de houillerie. Mais une difficulté s'y oppose : les dérivés seraient en liégeois *wahèdje*, *wahéû*, alors que l'on a *wahièdje*, *wahieû*. Force nous est donc de chercher ailleurs.

Pour la forme, *wahî* paraît inséparable du liég. *wahé* (lat. *vascellum*, fr. *vaisseau*), et le sens ne répugne pas à cette dérivation. Dans le langage courant, *wahé* ne signifie plus que « cercueil » (cf. G., II 459) ; mais, comme terme de houillerie, il désigne encore un raccord de guidons d'aérage affectant la forme d'une longue caisse de bois. Primitivement le verbe *wahî* devait avoir une acceptation plus large qu'aujourd'hui ; cela résulte de la définition que Morand (en 1768) et Bormans donnent du *wahieû* : « repasseur d'airage, ouvrier chargé de veiller aux airages de la fosse ». De son côté, *wahé*, comme terme de houillerie, a vu rétrécir sa signification ; il suffit de comparer ce que nous en disons ci-dessus avec l'article de Bormans : « *wahai*, long tuyau carré fait avec des planches pour y faire passer l'air », où il s'agit sans doute des canaux ou tuyaux en bois qu'on installait jadis pour l'aérage le long des parois du puits d'extraction et dans les travaux<sup>(2)</sup>.

Pour conclure, *wahî* représente à nos yeux un type *\*vaisselier* ; il signifiait à l'origine « établir des vaisseaux ou tuyaux d'aérage et veiller à leur entretien ». Les progrès dans le système d'aérage ont éliminé peu à peu ce terme, qui ne survit que dans un sens figuré.

Jean HAUST

---

(2) Cf. R. Malherbe, *Exploit. de la houille dans le pays de Liège* (1863), chap. IV ; Brixhe, II 523. — Sur *wahé*, *wahî*, voy. ma *Houillerie liégeoise*.

**Publications  
de la Société de Littérature wallonne**

- DELAITE, J. *Le verbe wallon* : 4 fr.  
BORMANS et BODY. *Glossaire roman-liégeois* (1<sup>er</sup> fasc., le seul paru) : 7 fr.  
MARÉCHAL, A. *Carte dialectale de l'arrondissement de Namur* : 5 fr.  
*Projet de Dictionnaire wallon* (1903) : 3 fr.  
*Dictionnaire des Spots ou Proverbes wallons*, 2 vol. : 25 fr.  
DOUTREPONT, Aug. *Les Noëls wallons* : 15 fr.  
TERRY et CHAUMONT *Recueil de crâmignons liégeois* : 35 fr.  
REMOUCHAMPS, Ed., *Tâti l' pèriquî* (éd. populaire) : 7 fr. 50.  
— — — (éd. philologique) : 12 fr.  
— — — (éd. de luxe) : 20 fr.  
DOUTREPONT, G. *La conjugaison dans le wallon liégeois* : 4 fr.  
FELLER, J. *Essai d'orthographe wallonne* : 8 fr.  
— *L'évolution de la géographie linguistique* : 3 fr.  
— *Phonétique du gaumais et du wallon comparés*, suivie du  
*Lexique du patois gaumais*, par Ed. LIÉGEOIS (*Bull.*, t. 37) : 15 fr.  
LIÉGEOIS, Ed. *Complément au lexique gaumais* : 3 fr. 50.  
— *Nouveau complément au lexique gaumais* : 1 fr. 50.  
GRIGNARD, A. *Phonétique et morphologie de l'Ouest-wallon* : 10 fr.  
DORY et HAUST. *Vocabulaire du dialecte de Perwez* : 3 fr.  
HAUST, J. *Vocabulaire du dialecte de Stavelot* : 4 fr.  
LURQUIN, A. *Glossaire de Fosses-les-Namur* : 3 fr. 50.  
BASTIN, Joseph. *Vocabulaire de Faymonville* : 3 fr. 50.  
— *Morphologie de Faymonville* : 3 fr. 50.  
CARLIER, A. *Glossaire de Marche-les-Ecaussinnes* : 4 fr.  
FRENAY, FRÉSON et HAUST. *Le tressage de la paille dans la vallée du  
Geer*, étude dialectale, avec illustrations : 4 fr.  
MARÉCHAL, P. et L. *La meunerie au pays de Namur* : 4 fr.  
PONCELET, Ed. *Le bon métier des merciers de la cité de Liège* : 4 fr.  
HALKIN, J. *Le bon métier des vigneronns de la cité de Liège* : 5 fr.  
BORMANS, S. *Le bon métier des tanneurs de la cité de Liège* : 10 fr.  
COLLARD, V. *Vocabulaire du faucheur à Erezée* : 2 fr. 50.  
BODY, Albin. *Vocabulaire des agriculteurs* : 5 fr.  
DONY, Em. *Vocabulaire du faudreux à Chimay* : 1 fr. 50.  
JACQUEMOTTE et LEJEUNE. *Toponymie de Jupille* (le *Bull.*, t. 49, qui  
la contient : 15 fr.).  
LEJEUNE, JACQUEMOTTE et MONSEUR. *Toponymie de Beaufays* : 4 fr.

- LEJEUNE, J. *Toponymie d'Ayeneux* : 4 fr.  
— *Toponymie de Magnée* : 3 fr.  
DONY, E. *Toponymie de Forges-lez-Chimay* : 4 fr.  
CARLIER et DONY. *Toponymie de Monceau-sur-Sambre* : 5 fr.  
BAYOT et DONY. *Toponymie de Chimay* : 5 fr.  
RENARD, Jules. *Toponymie de Wiers* : 5 fr.  
FOULON et NOËL. *Toponymie de Landelies* : 3 fr.  
RENARD, Edgard, *Toponymie de Dolembreux* : 5 fr.  
DORY. *Wallonismes* : 10 fr.  
COLSON. *Table générale des publications de la Société liégeoise de Littérature wallonne de 1856 à 1906* : 15 fr.  
ÆBISCHER Paul. *L'anthroponymie wallonne d'après quelques anciens cartulaires* : 5 fr.

#### Collection complète des Publications de la Société

- Annuaire*, 31 volumes in-12 : 140 fr. (chaque année : 5 fr.)  
*Bulletin de la Société*, 1<sup>re</sup> série, 13 vol. : 300 fr. (id. : 25 fr.)  
— — — 2<sup>e</sup> série, 46 vol. : 650 fr. (id. : 15 fr.)  
*Bulletin du Dictionnaire wallon*, 14 vol. : 80 fr. (id. ; 7 fr.)  
*Les Noëls wallons*, par A. DOUTREPONT : 15 fr.  
*Bibliographie wallonne de 1905-1906*, par O. COLSON : 3 fr.  
*Projet de Dictionnaire wallon* : 3 fr.  
*Li voyèdje di Tchaufontainne*, opéra comique de 1757 en dialecte liégeois. Edition critique, avec commentaire et glossaire par J. HAUST : 5 fr.  
La collection complète : 1100 fr. (frais d'envoi non compris).  
Sous presse : les tomes 60 et 61 du *Bulletin de la Société*.  
Adresser les commandes au secrétaire-adjoint, M. E. Renard (rue Pont-Simonis, 1, Grivegnée) et le montant de la somme au trésorier, M. Ch. Steenebruggen (rue de Londres, 8; compte chèques postaux n° 102927).

Pour compléter nos collections, nous désirons acheter les cinq premiers tomes de l'*Annuaire* (1863-69) et les six premiers tomes du *Bulletin de la Société* (1858-63).

A vendre : la collection complète (avec les tables quinquennales) de la revue *Wallonia* au prix de 500 francs.

Les tomes XI, XII, XIII et XVII de *Wallonia*: chaque tome, 10 francs.